

COMMUNE DE SAINT-LYS – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Place Nationale – BP 39 – 31470 SAINT-LYS

Tél: 05 62 14 71 71 / Fax: 05 61 91 63 02 / Mail: mairie@saint-lys.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le 15 juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Joël BERNAUDEAU, Sabine BOUET, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Denise HOUDEMONT-REYNAUD, Anne-Marie JAMBERT, Jacqueline KADRI, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Patricia MARTINS, Jacqueline POL, Jean-Claude PONGE, Dominique QUENNEVAT, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE, Raymond VILLENEUVE.

Procurations : Monsieur Dominique BERNADICOU à Madame Dominique QUENNEVAT, Madame Marie DUCROS à Jacques TENE, Madame Marion ROLLET à Monsieur Raymond VILLENEUVE, Madame Josiane LOUMES à Monsieur Patrick LASSEUBE.

Madame Jacqueline POL est élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

<u>15 x 66 - Finances Locales – Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement : Révision Plan Local d'Urbanisme (Budget Communal)</u>

Madame Catherine RENAUX: quand même une petite déclaration à titre liminaire concernant les 8 délibérations qui vont suivre, puisque ce sont 8 délibérations qui touchent aux Finances Locales. Nous avons voté le Budget Communal, il y a maintenant, 2 mois et demi, n'est-ce-pas? Nous nous sommes réunis à l'occasion du Budget, en temps que Commission des Finances; là nous allons avoir, 8 délibérations touchant aux Finances Locales, que nous avons votées récemment et pour lesquelles la Commission Finances n'a pas été réunie. Alors, prenez la démocratie participative est une chose, je prône moi également la transparence financière. Je pense qu'au sein de la Commission Finances, nous pouvons travailler en intelligence, expliquer certaines décisions puisque là, la délibération consiste à réaffecter, à aller prendre 40 000 € qui était au Budget alloué aux installations sportives, il me semble, ils en ont bien besoin de ces quelques milliers d'euros pour certaines réfections et nous allons allouer ces 40 000 € pour une révision du PLU. Révision qui est somme toute assez conséquente, puisque 66 000 € est une somme où effectivement on peut penser que la révision du PLU va être assez conséquente. Donc, cette explication, cette déclaration à titre liminaire par rapport à la non-réunion des Commissions Finances expliquera certains de nos votes pour les 8 délibérations à venir.

Monsieur Le Maire: au-delà de votre intervention sur ce point et sous couvert d'un complément sur ce que je vais vous dire de Monsieur Gilbert LABORDE, la somme qui était affichée initialement concernant les aménagements sportifs, est un projet dans le cadre de chantiers citoyens avec le Saint-Lys Olympique Football, sur lequel après rencontre avec eux il a été convenu, et cela fera l'objet d'ailleurs d'une APCP ultérieure, de la réalisation d'un local à proximité du nouveau terrain de sports et de foot sur 2015-2016-2017. Suite à la discussion qu'on a pu avoir avec eux, on a modifié l'affectation et prochainement, peut être pas en juillet mais en Conseil Municipal de septembre, on proposera une APCP sur cette réalisation, puisque l'on aura un peu plus d'éléments, à savoir les plans et le programme. Monsieur Gilbert LABORDE, je parle sous votre couvert.

Monsieur Gilbert LABORDE: non, il n'y a pas de souci.

Monsieur Le Maire : il n'y a pas de souci avec le SLO.

Monsieur Gilbert LABORDE: non, on a eu une discussion avec eux et ils sont d'accord sur 3 ans.

Monsieur Le Maire: merci, c'était juste pour expliciter sur cette question là, Madame Catherine RENAUX.

Madame Catherine RENAUX: oui, alors pour compléter quand même aussi, j'ai bien entendu, vous nous dites qu'au mois de septembre vous allez voir pour les installations sportives...

Monsieur Le Maire: non, mais c'est pour ce projet là, bien particulier, c'est défléchi là-dessus Madame Catherine RENAUX.

Madame Catherine RENAUX: oui pour ce projet là, donc 40 000 € qu'on leur reprend, d'accord? Donc si au mois de septembre, on revoit pour les installations sportives, enfin le projet en tous les cas, « football », où irons nous chercher les 40 000 € que nous leur avions prélevé : c'est une question. D'autre part, j'ai dénoncé la non-réunion de la Commission Finances, mais sommes toute, là nous allons parler d'une révision du PLU, je ne pense pas que la Commission Urbanisme se soit réunie pour évoquer cette révision du PLU, non plus.

Monsieur Jean-Claude PONGE: je voudrais dire à Madame Catherine RENAUX quand même que moi je fais parti d'une Commission Travaux, cela fait 1 an ½ et il n'y a jamais eu de réunion. Enfin, certains se sont réunis mais sans moi. Non mais je te le dis pour ne pas que tu te sentes vexée, tu n'es pas la seule.

Madame Catherine RENAUX: je ne suis pas vexée, c'est juste une dénonciation de non réunion des Commissions.

Monsieur Le Maire : d'accord.

Monsieur Patrick LASSEUBE: Monsieur Le Maire, je trouve quand même que quand on fait un Budget, on place des sommes. D'abord, déplacer une somme qui est dévolue à l'investissement pour la remettre dans du fonctionnement, mais dans le fonctionnement pas administratif, mais je veux dire que la révision d'un PLU, cela appartient à du fonctionnement de la vie d'un PLU...

Monsieur Le Maire: absolument pas Monsieur Patrick LASSEUBE, excusez moi c'est de l'investissement.

Monsieur Patrick LASSEUBE:, oui oui mais je veux dire, d'accord, sur l'investissement, mais la révision c'est pour faire vivre le PLU, pardon c'est plutôt ce mot là qu'il fallait employer. Pour le faire vivre et le faire fonctionner, on a besoin de le réviser. Alors je trouve que l'explication que vous avez donnée, les investissements pour les installations sportives ne tient pas la route. Parce que si vous tenez la route là-dessus, pourquoi vous n'avez pas budgété au Budget une révision du PLU? Alors sûrement peut être vous ne l'aviez pas décidé. Alors là c'est plus grave. Donc je vous laisse le choix entre de ne pas l'avoir décidé et de ne pas avoir affecté une somme, qui est quand même connue quand on fait une révision de PLU. Pour terminer, je dirai que là aussi, une révision, je dis bien une révision du PLU, une modification c'est plus léger d'accord; une révision c'est reprendre quand même sur le fond certaines choses du PLU. Alors à quoi servent les Commissions? A quoi servent celles où je siège, je veux dire que moi les Saint-Lysiens je vais leurs répondre! Ne vous en faites pas, je vais leurs répondre. Je vais leur répondre que transparence non, puisque, prévision non plus, on n'avait pas prévu de budgéter la révision du PLU et puis ah non après concertation, surtout pas, surtout pas, même pas une Commission d'Urbanisme, comme celle des Finances, mais je parle de celle où je siège. Bon, voilà, je trouve là, très bien de discuter avec les Associations mais il faut penser aux Élus autour de la table d'abord. Merci.

Monsieur Serge DEUILHE: juste une précision par rapport à la révision du PLU, puisque nous avons été tenus de lancer cette révision pour des contraintes réglementaires qui seront développées, qui sont la mise en conformité par rapport au SCOT Toulousain, la mise en conformité par rapport aux lois Grenelle 2, tout ce qui est environnement et par rapport à la loi ALUR qui est parue en mars 2014. Partant de là c'est vrai, que j'avais prévu la réunion d'une Commission d'Urbanisme, qui n'a pas pu se tenir malheureusement et là je suis en train de voir avec les Services pour la convoquer, justement dans 15 jours, sachant que lors de cette Commission, seront bien entendu, aborder les questions sur la révision du PLU, puisque là nous sommes sur des objets réglementaires. Par contre, comme ensuite il s'agit des questions de fond, celles là seront bien entendu débattues en Commission.

Monsieur Le Maire: merci.

Monsieur Patrick LASSEUBE: merci Monsieur Serge DEUILHE de ces précisions techniques, mais je crois qu'il faut aller jusqu'au bout quand on a des choses comme cela, on envoie un mail, on dit « je ne peux pas réunir la Commission pour des raisons simples, une raison simple, je ne peux pas la réunir. Sachez qu'effectivement au Conseil Municipal du 15, on va parler de cette question, ne soyez pas surpris ». Voilà, les quelques éléments que vous m'avez dit à l'oral, vous pouviez l'écrire. Je crois que c'est cela aussi le fonctionnement d'un Conseil Municipal, c'est cela aussi la prise en compte de l'intérêt que portent les Conseillers Municipaux, les 29, enfin les 28 autour de cette table. C'est cela qui aujourd'hui, depuis pas mal de temps, ne fonctionne pas! Alors où c'est volontaire, faute de précision c'est comme cela qu'on déduira les choses ou alors donnez des explications ne soyez pas avare. On sait les entendre!

Monsieur Thierry ANDRAU: juste pour rappeler à Monsieur Patrick LASSEUBE qu'il a été Maire et qu'en son temps, on ne s'est pas beaucoup réunis. D'ailleurs, vous pouvez demander à votre collègue d'à côté, Madame Catherine RENAUX, qui était dans l'opposition à cette époque ci.

Considérant que le contexte économique et financier et le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière prudente des différents projets ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le fonctionnement budgétaire de la Commune au caractère pluriannuel de la programmation de ses investissements ;

Considérant que la gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de répondre à ces différents objectifs, le Conseil Municipal <u>DECIDE</u> de créer une autorisation de programme et crédits de paiement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, comme exposé ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Total des crédits de paiement
Révision PLU (opération 52)	66 000 €	40 000 €	26 000 €	66 000 €

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 7

15 x 67 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: là-aussi et comme cela a déjà été évoqué, la Commission Finances s'était réunie, j'ai d'ailleurs apprécié le travail de Monsieur Abdelhaq BENNIS, il est tout à fait dommage que sur ces délibérations nous n'ayons pas été réunis. Il est également dommage que sur les installations sportives, où il y a beaucoup d'investissement à réaliser à Saint-Lys, que l'on puise là-dessus et que l'on ne puisse pas puiser autre part que dans ces sommes, qui sont légitimes pour peut être d'autres projets.

Monsieur Abdelhaq BENNIS: juste une petite explication concernant la Commission finances, ce n'est pas une excuse, c'est une explication. La décision qui a été prise pour faire cette réaffectation c'est qu'il y avait des besoins urgents, pour des aspects réglementaires concernant le PLU. Après discussion avec le SLO Foot, la décision a été prise au cours du mois de mai, cela ne vous a pas échappé que le mois de mai était plein de ponts, avec mon emploi du temps professionnel qui était un petit peu, vraiment très très chargé, je n'ai pas pu réunir, encore une fois ce n'est pas une excuse c'est juste une explication Madame RENAUX. Monsieur REY-BETHBEDER vient de le dire, lors de la construction du Budget, on a pu réunir quand même la Commission, on a fait quelques échanges. On n'a pas été avare d'informations à la base. C'est tout, c'est juste une petite précision.

Madame Catherine RENAUX: pour répondre à l'Adjoint aux Finances: nous avons eu 3 réunions de la Commission Finances pour l'avoir demandé à corps et à cris concernant le Budget et à l'issue de la 3ème réunion, vous, Monsieur l'Adjoint, avez dit: « je pense que la Commission Finances n'aura plus lieu de se réunir ». Ce à quoi je vous ai répondu: « si la Commission Finances devra se réunir à chaque fois que nécessaire, à chaque fois que nous toucherons au Budget de la Commune. C'est clair et net. Ensuite là nous venons sur 2 délibérations parler de 40 000 € affecté à une révision de PLU, pas une once d'explications, hormis sur le fonds, la forme, tout ce que vous voulez de révision du PLU, mais pas une once d'explications sur quelle partie de Saint-Lys sera touchée par cette révision du PLU. On vous demande de faire une révision, vous savez bien sur quelle partie de la Commune? Si c'est une révision globale dites nous.

Monsieur Le Maire: c'est la révision globale du PLU qui va conforter des éléments déjà existants du PLU précédent, qui vont permettre, ce qu'expliquait Monsieur Serge DEUILHE tout à l'heure, un réajustement avec le Schéma de Cohérence Territoriale, avec la loi ALUR avec toutes les obligations qui relèvent d'une Collectivité pour mettre le Grenelle 2 etc. donc tout ce qui va relever d'une adaptation du règlement du PLU. Ensuite très probablement, d'autres éléments qui seront débattus au sein de la Commission que pilote Monsieur Serge DEUILHE, à laquelle vos représentants pourront siéger et pourront donner des points de vues. Là aujourd'hui on dit, il faut lancer la révision du PLU et vous serez associés à cette réflexion de la révision du PLU. Après, il y a des éléments de règlements de fonctionnement, enfin de règlement du PLU, en fonction des zones déterminées, 1AU, 2AU, UB, etc. ce qui déterminera les zones à définir par rapport au volume de la taxe d'aménagement, 5 points, 10 points,

15 points, etc. Tout cela, sera co-construit par la Commission, le Groupe de Travail Urbanisme, autour de Monsieur Serge DEUILHE.

Madame Catherine RENAUX: soyez précis: lorsqu'il s'agit d'une révision, là, à ce montant là, soyez précis, dites qu'il s'agit d'une révision globale, pas une mise en conformité uniquement. Cela touche la globalité du territoire de Saint-Lys.

Monsieur Le Maire: La question c'est que, Madame Catherine RENAUX, les éléments qu'a relatés, Monsieur Serge DEUILHE, touchent la totalité du dossier PLU, qui nous amène à réviser en grande partie notre PLU. Je suppose que vous connaissez les textes, comme nous et que ...

Madame Catherine RENAUX: mais ce n'est pas que pour moi Monsieur TENE! Vous avez un public dans la salle qui a besoin de savoir pourquoi on va toucher au PLU et où on va toucher au PLU sur Saint-Lys!

Monsieur Le Maire: ne montez pas le ton; je pense que l'on peut aborder les choses sereinement et je ne comprends pas pourquoi vous vous emportez Madame RENAUX.

Madame Catherine RENAUX: je ne m'emporte pas Monsieur TENE.

Monsieur Le Maire: mais si, soyez calme, soyez zen quand même.

Madame Catherine RENAUX: mais je suis zen, ne retournez pas, Monsieur TENE, s'il vous plait la situation...

Monsieur le Maire : je ne retourne rien.

Madame Catherine RENAUX: cela fait depuis le début de ce mandat que l'on vous demande de la transparence; nous n'arrêtons pas de nous battre pour avoir cette transparence qui n'arrive pas. Impossible de réunir des Commissions, sauf à demander expressément: la Commission Finances a réussi. Vous prenez effectivement la démocratie participative, j'aimerais autant que vous preniez aussi de la transparence dans le fonctionnement des différentes Commissions, qui ont été votées sur la Commune de Saint-Lys. Je ne m'énerve pas mais à un moment donné, je tiens à remettre les choses telles qu'elles devraient être, telles que vous les avez décidées.

Monsieur Patrick LASSEUBE: j'ai appris quelque chose en écoutant: c'est vrai qu'en écoutant on apprend plus qu'en parlant des fois. A mon avis ce soir, c'est un gros loupé qu'il y a eu dans le budget, voilà. Pourquoi ? Parce que la révision du PLU effectivement, aurait pu être décidée après le vote du Budget pour des raisons qui vous appartiennent, j'allais dire d'ordres de votre choix politique, mais finalement non, cela ne tient pas la route. Vous avez donné les raisons que ce soit la loi ALUR, le Grenelle 2, le SCOT et d'autres sauf que le Grenelle 2, l'application du Grenelle 2, bien sûr qu'on le sait bien avant le Budget que l'on a voté. Quant à la révision du SCOT bien sûr, on le sait, même du moment où elle a été lancée que de toute façon les PLU devront s'aligner sur les SCOT, donc il faut une révision. Le SCOT, je n'ai pas les dates en mémoire mais c'est de l'an dernier! Le Grenelle 2 c'est de l'an dernier! Je veux dire que tout cela aurait du être budgété dans le budget normalement. Alors bien sûr Monsieur l'Adjoint aux Finances, vous n'êtes pas responsable de tout, vous établissez un budget avec ce que l'on vous donne. Si on ne vous dit pas qu'il y a de révision, vous ne pouvez pas inscrire de sommes. Donc je crois que là-dessus, il faudrait mieux avouer les choses, simplement, que d'essayer de se renvoyer la balle et de nous faire croire que, non. Il y a eu un loupé, cela n'est pas grave en soit, après effectivement je ne partage pas du tout le fait de reprendre l'argent là où vous le reprenez sur les installations sportives. Non, là, je n'approuve pas du tout ce choix-là et nous n'approuvons pas du tout ce choix là. Voilà, alors des fois, transparence oui, enfumage non, c'est difficile à faire, mais honnêteté celle là oui elle paye aussi. Merci.

Monsieur Le Maire: alors sur l'honnêteté, vous êtes peut-être mal placé aussi pour parler d'honnêteté. Mais non vous parlez d'honnêteté, je pense qu'il y a des propos qu'il faut que vous reteniez. Alors retenez vos propos parce que, moi je n'ai pas été condamné.

Monsieur Patrick LASSEUBE: et alors. Et vous, vous ne l'avait jamais été?

Monsieur Le Maire: non. Vous, oui.

Monsieur Patrick LASSEUBE: ah c'est bien! Et Alors?

Monsieur Le Maire: voilà, c'est tout c'est la question d'honnêteté, si vous voulez aborder la question d'honnêteté, on peut l'aborder, mais ce n'est pas l'objet là maintenant.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements, afin de faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune, il convient :

> De procéder à un transfert de crédits de l'opération 45 « Travaux installations sportives » vers l'opération 52 « Documents d'urbanisme» pour un montant de 40 000 € TTC.

Le Conseil Municipal <u>APPROUVE</u> la Décision Modificative n° 1 comme exposée ci-dessous :

-	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-202-52-820 : DOCUMENTS D'URBANISME	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-45-412 : TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

(rapporteur : Monsieur Abdelhaq BENNIS)

Pour: 22 Contre: 7 Abstention: 0

<u>15 x 68 -Finances Locales –Groupement de commande pour la révision du PLU entre Saint-Lys et</u> Fonsorbes

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: juste une remarque, le fait que nous collaborions avec la Commune de Fonsorbes me semble une bonne chose. Il y a une demande dans la Société: l'argent public se fait rare et il faut donc économiser et cela va dans le bon sens. On verra d'ailleurs plus loin que ce n'est pas toujours le cas, dans une autre délibération. Je pense qu'il faut systématiser ce type de groupements.

Monsieur le Maire : je vous remercie.

Monsieur Jean-Claude PONGE: je voulais dire aussi que c'était une bonne chose parce que l'on réalise des économies d'échelles et que dans tous les cas il faut le faire. Alors, là c'est avec Fonsorbes, bien souvent c'est avec la CAM, qu'on le fait, quasiment tout le temps d'ailleurs.

Monsieur le Maire : souvent vous avez raison.

Monsieur Jean-Claude PONGE: et je suis assez favorable, même très favorable à cela. Quant on veut jouer seul, on est bien souvent perdant. On le verra plus tard. Je vous remercie.

Considérant que la Commune de Saint-Lys doit procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que la Commune de Fonsorbes doit également procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), il apparait qu'un groupement de commandes pour le marché de service portant sur la révision du PLU, tant pour les besoins propres de la Commune de Saint-Lys, que pour ceux de la Commune de Fonsorbes, permettrait de réaliser des économies d'échelle en regroupant le travail d'un bureau d'étude sur ces deux Communes.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Mairie de Saint-Lys assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ceux qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Afin de permettre l'organisation du groupement il sera mis en place une Commission dite « cellule d'achat », compétente pour analyser les candidatures, les offres et pour désigner le titulaire du marché, sera celle de la Mairie de Saint-Lys.

Le Conseil Municipal:

- ➤ <u>APPROUVE</u> l'adhésion de la Commune à un groupement de commandes pour le marché de service portant sur la révision du PLU avec la Mairie de FONSORBES et les termes de la convention constitutive de ce groupement ;
- ➤ <u>APPROUVE</u> la signature d'une convention avec la Mairie de FONSORBES pour l'adhésion de la Commune à ce groupement de commandes.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

<u>15 x 69 - Finances Locales - Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés- Autorisation de signature d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Muretain</u>

Monsieur Jean-Claude PONGE: un peu comme tout à l'heure: vous avez employé le terme des effets de seuils, tout à l'heure c'était des économies d'échelles, cela veut dire la même chose mais les termes sont différents. C'est quelque chose qui me convient assez. Le seul truc c'est que vous avez à faire à des gens qui ne sont pas complètement idiots: vous avez des polytechniciens, des gens qui sortent d'HEC, donc des gens qui réfléchissent un peu. J'ai vu dernièrement à la télévision une mairie, mais je ne me rappelle plus laquelle, qui avait voulu faire des économies et donc avait mis des doubles vitrages, qui avait fait de l'isolation et ainsi de suite et qui était arrivée à descendre pas mal sa consommation d'énergie. Vous l'avez peut-être vu ?

Monsieur le Maire : non.

Monsieur Jean-Claude PONGE: sauf que dans le contrat, il y avait marqué que si vous descendez audessous de tel seuil, vous aviez telle pénalité, donc il payait plus cher qu'avant! Il faut faire extrêmement attention parce que sûrement à la CAM, nous avons des gens géniaux, des types qui sont hors du commun mais en face nous n'avons pas que des idiots. Il faut donc faire attention à cela et savoir quand est-ce que l'on peut se rétracter. Je n'y suis pas moi là-dedans...

Monsieur le Maire : s'il vous plaît, résumez Monsieur PONGE la ou les questions. Quelle est la question que vous posez à Monsieur VILLENEUVE ?

Monsieur Jean-Claude PONGE: je dis seulement que je suis favorable à cela mais il faut faire attention aux conditions: la première condition est de savoir comment peut-on se rétracter? Qu'il n'y ait pas de pénalité si on fait des économies d'énergie, parce qu'alors c'est le comble et peut-être d'autres questions.

Monsieur le Maire : déjà à partir de 2016, il y a une obligation de lancer des marchés de ce type mais Monsieur VILLENEUVE va vous donner plus de détails là-dessus et peut-être qu'il peut citer les Communes membres.

Monsieur Raymond VILLENEUVE: dans la Commission d'Appel d'Offres, il y a donc évidemment un côté mosaïque important de tous les métiers de chacun. En ce qui concerne la technique et le « service après-vente » du futur éventuel preneur du marché, j'en suis le référent. L'ouverture des plis sera fin juillet, je vous ferai part des décisions qui ont été prises, des tenants et des aboutissants; pour le moment je ne peux pas. Par contre, je voulais vous citer les Communes qui sont membres de ce groupement: CAM, représentée par Monsieur MANDEMENT, Mairie de Muret par Monsieur MANDEMENT, Mairie de Fonsorbes par Madame Françoise SIMEON, Mairie d'Eaunes par Monsieur Daniel ESPINOZA, Mairie de Labarthe Sur Lèze par Monsieur Yves CADASTRE, Mairie de Saint-Lys par Monsieur Jacques TENE, Mairie de Lavernose Lacase par Monsieur Alain DELSOL, Mairie de Saint-Hilaire par Monsieur André MORERE, Mairie de Roquettes par Monsieur Michel PERES, Mairie de Saubens par Monsieur Jean-Marc BERGIA, Mairie de Portet-Sur-Garonne par Monsieur Thierry SUAUD et ensuite il y a les 2 CCAS de Muret et de Saint-Lys.

Monsieur Jean-Claude PONGE: je reviens dans le sens que je disais tout à l'heure, sur Saint-Lys, vous avez un agriculteur, je ne vous donnerai pas son nom, qui a des stations de pompage et qui fait gérer cela par je ne sais trop qui. Il a voulu se retirer de cette société parce qu'il trouvait qu'il payait trop d'électricités; il avait essayé de faire des économies, mais il ne peut pas. C'est un deuxième exemple qui me revient à l'esprit et c'est sur Saint-Lys.

Monsieur Raymond VILLENEUVE: je vais juste répondre que le marché qui va être signé donc au mois de juillet, prendra effet durant 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2016 avec un tarif qui ne pourra ni

évoluer dans un sens ni dans l'autre pour les 2 ans à venir. Ensuite il y aura renouvellement éventuel du marché au bout de ces 2 ans.

Monsieur le Maire : en résumé par rapport à la question de Monsieur PONGE, on s'engage sur 2 ans.

Monsieur Raymond VILLENEUVE: c'est ça.

Monsieur le Maire : vous avez l'information Monsieur PONGE sur les questions ou la question que vous posiez entre autre.

Monsieur Jean-Claude PONGE: sur le renouvellement au bout de 2 ans, d'accord, mais si on fait des économies, est-ce que l'on aura des pénalités, c'est un truc important, car je l'ai vu à la télévision.

Monsieur le Maire: là on est uniquement Monsieur PONGE sur la tarification et l'achat d'énergies. La tarification est proposée de fait, si aujourd'hui on paye tant, dans le marché qui sera proposée c'est moindre et cette diminution est garantie pendant 2 ans. Tous les 2 ans il faudra renégocier un marché un autre fournisseur d'énergies ou le même.

Monsieur Jean-Claude PONGE: excusez moi je me suis mal exprimer. Le Maire en question avait signé un contrat et gagnait de l'argent par rapport à l'énergie qu'il consommait. Un jour dans sa tête il s'est dit je vais faire des économies d'énergies, il a fait mettre des doubles vitrages et de l'isolation et il a diminué sa consommation d'énergie...

Monsieur le Maire : oui vous l'avez dit tout à l'heure.

Monsieur Jean-Claude PONGE : et c'est là qu'il a payé une pénalité.

Monsieur le Maire : là ce n'est pas le cas, cela n'a rien à voir avec ce dossier, c'est autre chose Monsieur PONGE.

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricité, la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) a décidé de lancer une consultation pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Muretain et les différentes Communes membres achètent de l'électricité pour leurs bâtiments publics chaque année, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés, tant pour les besoins propres de la Communauté que pour ceux des Communes membres souhaitant s'y associer, permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté d'Agglomération du Muretain assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

Le Conseil Municipal **AUTORISE**:

- ➤ l'adhésion de la Commune au groupement de commandes constitué par la CAM pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et des services associés ;
- Monsieur le Président de ladite communauté à signer le marché, à intervenir et à effectuer toutes les démarches tant administratives qu'autres nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**:

- les termes de la convention constitutive de ce groupement, annexée à la présente délibération,
- > que la CAM soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

(rapporteur : Monsieur Raymond VILLENEUVE)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

15 x 70 Finances Locales – Redevance assainissement 2015 – Modifications

Monsieur Jean-Claude PONGE: deux questions: la première c'est que, je me répète, mais dans la vie il faut se répéter deux fois de temps en temps, le prix du m² d'eau consommé à 1,08 c'est plus de deux fois l'inflation déjà. Ce n'est pas important peut-être pour nous, pour certains mais pour ceux qui payent c'est quand même important. C'est la première remarque. La deuxième question que je pose est que quand on vient de faire un tout à l'égout, que le branchement dont la maison doit être raccordée, se trouve en-dessous du tout-à-l'égout car celui a été mal calculé, est-ce que cette personne va payer le tout-à-l'égout?

Monsieur le Maire: on va essayer de recentrer par rapport à la délibération. Vous posez la question pourquoi 1,05 / 1,08, Monsieur SUTRA va vous apporter des éléments d'explications peut-être sur d'autres tarifs qui sont dans la périphérie de la ville de Saint-Lys.

Monsieur Jean-François SUTRA: au-delà de cela, ce que j'aimerais communiquer Monsieur le Maire c'est qu'effectivement dans cette délibération nous avons une augmentation de 2,86 % et nous la rapportons à l'indice des prix des dépenses communales, qui est établi par la Banque Postale, qui est donc communiqué tous les ans, puisqu'il est différent de l'indice INSEE de la consommation et encore il se divise en 2 par les indices des dépenses communales in extenso, qui se montent donc en 2014 à 1,4 % et les indices des dépenses communales hors charges financières, qui elles ont diminué et qui s'élèvent à 1,8 %, en sachant que de 99 à 2013, la moyenne s'est élevée à 2,06 %. Donc déjà nous pouvons voir la similitude entre les 2,86 % et les 2,06 % établi par la Banque Postale. Effectivement il ne s'agit pas en aucun cas du double de l'augmentation de l'inflation de l'INSEE. C'est quand même la première chose et c'est quand même un fait. Il faut savoir que pour une facturation moyenne, l'augmentation pour l'abonné se situera à 3 euros et 60 centimes par an. En sachant et en remarquant bien que dans cette délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter la redevance fixe, celle-ci imputant essentiellement les foyers qui ne consomment pas beaucoup d'eaux. A ce niveau-là il s'agit d'une stabilité. En ce qui concerne le pourcentage d'augmentations, il faut le rapporter à la facture totale, qui comprend et la redevance fixe et la part variable. Ce pourcentage d'augmentation s'élève qu'à 2,2 %, donc inférieur à l'indice des prix des dépenses communales hors frais bancaires ou financiers.

Monsieur le Maire : est-ce que vous avez quelques tarifs pratiqués par exemple par Fonsorbes au m2 ou une autre Commune ?

Monsieur Jean-François SUTRA: je vais peut-être dire une bêtise mais je pense que je l'avais exposé l'année dernière, le 07 juillet 2014. La redevance fixe s'élève au moins à 63 euros, à comparer avec les 35 sur la Commune de Saint-Lys et la part variable, si je ne dis pas de bêtises, serait de 1,68 €.

Monsieur le Maire : voilà des éléments de réponse concernant vos questions Monsieur PONGE.

Monsieur Jean-Claude PONGE : oui enfin je n'en démords pas, c'est deux fois plus que l'inflation. La deuxième question, je demande quand le tout-à-l'égout...

Monsieur le Maire : excusez-moi mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. Donc vous pouvez la poser mais nous ne répondrons pas et on passera au vote.

Monsieur Jean-Claude PONGE: ah bon parce que vous dites les gens qui sont non raccordés mais raccordables devront payer, au bout d'un moment, vous êtes d'accord, c'est ce que Monsieur SUTRA a dit?

Monsieur le Maire : Monsieur SUTRA peut vous donner une réponse sur cela.

Monsieur Jean-François SUTRA: là nous sommes dans le cadre du Code de la Santé Publique mais comme je n'ai pas préparé la réponse à votre question, je n'ai pas le numéro de l'article exact. Mais c'est le Code de la Santé Publique qui dit qu'à partir du moment où il y a l'établissement par la Commune et l'investissement d'un réseau d'assainissement collectif, l'abonné et le riverain de ce réseau qui a été réalisé, a 2 ans pour se raccorder. Au terme de ces 2 années, le fait générateur étant l'écoulement des eaux usées. Il faut savoir aussi qu'à Saint-Lys nous avons pris une délibération concernant, à ce moment-là puisque l'on bascule de la taxe assainissement à la participation financière d'assainissement collectif, toute résidence et construction de nouveaux collecteurs d'assainissement collectif des eaux usées, si le système d'assainissement autonome à moins de 5 ans, une exemption de 5 ans sera dévolue au riverain.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: pour rejoindre Monsieur PONGE, il faut se mettre aussi à la place du citoyen de base: c'est-à-dire que tout augmente, tous les tarifs publics augmentent. Je veux bien qu'il y ait toujours des raisons, reste que ce petit ruisseau va alimenter un fleuve et cela devient insupportable pour les gens. Les dépenses publiques ne font qu'augmenter. D'ailleurs, l'Etat réfléchit à baisser cette pression fiscale. Je comprends bien, bien sûr qu'il y a des impératifs, mais il nous faut

penser autrement et il faut arriver à arrêter ces augmentations. On ne peut pas toujours toujours tout augmenter! Bien sûr qu'elle est sûrement justifiée, bien sûr en particulier sur l'assainissement et sur la distribution des eaux, il y a des investissements à faire, je ne dis pas le contraire, mais il faut bien réfléchir à cela aussi. On parle de transparence, quel est le ressenti des citoyens? Qu'est ce qu'ils ressentent? Il y a un malaise quand même on le voit bien, on ne peut pas continuer toujours à faire comme cela. Se dire oui on continue comme avant avec les recettes d'avant. Non!

Monsieur Jean-Claude PONGE: je suis d'accord que lorsque l'on a fait un réseau d'assainissement, les gens qui peuvent se raccorder dessus payent au bout d'un moment, je suis d'accord avec Monsieur SUTRA...

Monsieur le Maire : c'est la Législation du Code de la Santé Publique de toute façon, il n'y a pas à être d'accord ou pas avec Monsieur SUTRA.

Monsieur Jean-Claude PONGE: oui évidemment ce n'est pas Monsieur SUTRA qui l'a inventé ce truclà, mais ma question était: on fait un réseau qui ne correspond pas au branchement du particulier, qui lui existait. Le réseau est à un certain niveau alors que le branchement du particulier est en-dessous, il ne peut pas s'y raccorder. Est-ce que lui va être obligé de payer? C'est ça le problème. Il y a eu une erreur à priori, est-ce qu'il va être obligé de payer. C'est clair ma question.

Monsieur Patrick LASSEUBE: je regrette d'abord que vous ne puissiez pas répondre à une question aussi facile mais enfin ce n'est pas grave. Moi je vais revenir à la délibération, je m'étonne un peu quand matière de références vous preniez la Banque Postale de préférence à l'INSEE, parce que cela vous arrange mais ce n'est pas grave. Autre chose, sur les investissements à faire, c'est-à-dire le doublement, le triplement de la station d'épuration, je veux dire attention ce sont des investissements lourds certes mais qui sont autofinancées par la redevance qui sert à cela! Donc effectivement ce n'est pas un argument que de dire que l'augmentation de 1,05 à 1,08, on appuie là-dessus. Alors ma question va être directe et franche: donnez-moi la formule mathématique et si je n'arrive pas à la comprendre, ce n'est pas grave, je vais la prendre en note, je me la ferai expliquer. Qu'est ce qui vous amenez à passer de 1,05 à 1,08, moi je veux la formule mathématique. Cela aurait pu être 1,07 ou 1,06 ou 1,10. Par rapport aux résultats des Communes voisines, si nous en sommes là, c'est peut-être que l'histoire, pour répondre à Monsieur ANDRAU, a bien fait son travail et que nos prédécesseurs autour de la table ont bien fait leur travail. Je veux que vous me donniez la formule qui vous a permis de passer de 1,05 à 1,08. Ce n'est pas compliqué Monsieur SUTRA! Cela nous éclairera car après pour établir les finances publiques et le Budget, on en a besoin de ces justificatifs. Voilà.

Monsieur le Maire : Monsieur SUTRA vous pouvez répondre.

Monsieur Jean-François SUTRA: je crois que je l'ai cité puisqu'en fait il s'agit d'appliquer un coefficient de 2,86 %, donc j'imagine que vous êtes en capacité de le réaliser, qui s'appuie effectivement et alors là je conteste le fait de prendre pour des dépenses d'investissement communales, l'indice INSEE et en plus je vais vous demander Monsieur LASSEUBE, quel indice INSEE? Avec le prix du tabac ou sans le prix du tabac? Est-ce que vous connaissez les deux déjà?

Monsieur le Maire : ne vous en faites pas je le saurai.

Monsieur Jean-François SUTRA: ah vous le saurez! Ensuite l'indice des dépenses communales est donné par la Banque Postale, oui, c'est elle qui la réalise et cela correspond aux indices des augmentations ou des diminutions que subissent les Communes dans leur investissement. Je vous ai bien dit qu'il y avait encore 2 indices: un indice général et un indice hors taux financiers, qui en fonction des années, vous n'êtes pas sans l'ignorer, peut fluctuer grandement.

Monsieur Patrick LASSEUBE: je remercie Monsieur SUTRA de m'avoir donné la formule et je l'expliquerai aux Saint-Lysiens. Par contre est-ce que vous pouvez....

Monsieur le Maire : on l'expliquera nous-mêmes, car on sera sûr que ce sera bien fait!

Monsieur Patrick LASSEUBE: on représente 50 % des Saint-Lysiens, on le fera nous aussi! Est-ce que vous pouvez me dire une chose importante: effectivement on a 2 ans pour se raccorder au réseau quand celui-ci passe devant chez soi...

Monsieur Jean-François SUTRA : la mise en service est communiquée aux riverains.

Monsieur Patrick LASSEUBE: juste je voulais dire que l'on a perdu de l'argent à Saint-Lys, car les travaux sur le tout-à-l'égout sur le secteur Mingesèbes route de Muret sont finis et terminés. Il y a eu effectivement, mais c'est un peu normal, il a fallu reprendre certaines choses pour le finaliser mais force est de constater aujourd'hui que le réseau n'est pas en service, les gens ne peuvent pas se raccorder. Je

veux bien qu'il y ait un temps de quelques petits mois, pour réparer et mettre en forme ce qui avait été oublié ou retardé, mais là cela va faire 1 an. Alors on a perdu 1 an de redevance. Effectivement, les gens qui vont se raccorder quand vous leur direz parce qu'aujourd'hui on leur dit non et ce n'est pas demain! Donc la première fois où vous aviez donné, alors que les travaux vous les suivez, les travaux sont biens suivis, une date d'octobre, cela a été reporté, les gens l'ont compris ce n'est pas grave, de toute façon ils n'ont pas le choix mais maintenant on va de nouveau boucler une boucle avec le mois d'octobre donc cela fera 1 an de perdu de finances sur des investissements de plusieurs millions d'euros, moi je vous ferai aussi le coefficient!

Monsieur Jean-Claude PONGE: c'est une boutade, car moi je parlais de l'indice INSEE, personne ne le connaît, Monsieur SUTRA parlait de la Banque Postale et je me demande alors qu'est-ce que sait la Banque Populaire.

Monsieur Jean-François SUTRA: je voudrais répondre à Monsieur LASSEUBE car je ne peux pas toujours laisser dire Monsieur LASSEUBE des propos de ce style. Il faut savoir que cette question que nous pose Monsieur LASSEUBE, il nous l'a posée déjà au mois d'octobre et donc nous avions répondu, il me semble! Nous avions répondu qu'il y avait effectivement au niveau des postes de refoulement un retard dans l'alimentation électrique de chez ERDF et des sous-traitants. Cette réalisation a été faite fin février et la réception des postes de refoulement a été réalisée il y a moins de 15 jours. Donc effectivement je ne peux pas laisser dire, et je ne sais pas ce que vous avez dit, tellement cela m'a quand même offusqué. Le travail a été suivi, les 6 mois ont été dû à une problématique d'alimentation, la réception des deux postes de refoulement, d'ailleurs qui s'est très bien passée, a été réalisée il y a 15 jours et effectivement nous ne sommes pas dans la précipitation pour mettre en service. Quant à affirmer que ce sera au mois d'octobre, je ne vois pas comment vous pouvez l'affirmer!

Par délibération du 7 juillet 2014, et conformément aux dispositions des articles R2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R. 2224-19-1 à R. 2224-19-11.

Le Conseil Municipal avait donc décidé d'appliquer les tarifs suivants :

Une redevance fixe d'assainissement d'un montant de 35 Euros par unité d'habitation,

Le prix de la redevance du m3 d'eau consommé à **1,05 Euros** conformément à l'état des consommations d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.

Considérant la nécessité de faire évoluer progressivement les tarifs en tenant compte des investissements réalisés et des tarifs pratiqués , de tenir compte de la pression fiscale pesant sur les ménages, de la volonté de répercuter une augmentation des coûts de service, en tenant compte de la consommation des ménages et les investissements lourds à réaliser afin d'étendre, de moderniser le réseau d'assainissement, de réduire le linéaire de réseau unitaire en tenant compte des directives européennes sur la préservation des cours d'eau et des nappes souterraines, ainsi que les investissements à réaliser sur la station d'épuration (STEP) pour la moderniser, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- ➤ au titre de l'année 2015, de conserver le montant de la redevance fixe d'assainissement **d'un** montant de 35 Euros par unité d'habitation, par unité d'exercice d'une profession sous réserve qu'il existe un point d'eau au titre du local, par logement dans un groupe d'habitation;
- ➤ de fixer le prix de la redevance du m3 d'eau consommé à **1,08 Euros** conformément à l'état des consommations d'eau 2015 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour l'année 2016, nouveau tarif applicable à compter de la présente délibération pour la facturation 2016.
- **REND** applicable les dispositions ci-dessus de droit aux habitations ou locaux professionnels non raccordés mais raccordables ;
- ➤ <u>DEMANDE</u> au Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs en les communiquant dans les plus brefs délais au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour la facturation 2016 ;
- ▶ <u>DIT</u> que le montant de la redevance fixe des divers établissements reste inchangé comme cidessous est :

•	Collège	1 092 €
•	Foyer Maréchal Leclerc	1 224 €
•	SA SOGEMAR - La Joie de Vivre	1 224 €
•	SA SOGEMAR - Les Rossignols	1 224 €
•	Les Amis de l'Enfance Centre Rosine Bet	1 224 €

 APEIHSAT Foyer Espoir Mas Concorde 	1 224 €
Magasin Carrefour Market	1 428 €
 Magasin INTERMARCHE 	1 224 €
 Magasin Briconautes 	816 €
 Magasin Bricomarché 	612 €
Magasin LIDI	510 €

- ➤ <u>INVITE</u> également les usagers non raccordés et raccordables à effectuer les branchements dans les délais réglementaires ;
- ➤ RAPPELLE la délibération municipale n°12 x 146 du 17 décembre 2012 relative à l'établissement de la redevance assainissement dans le cas de fuite d'eau potable de la canalisation après compteur.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 7

15 x 71 -Finances Locales – Demande de subvention– Création d'une épicerie Sociale et Solidaire

Madame Catherine RENAUX : nous avons tout à l'heure salué les actions qui étaient mises en commun avec Fonsorbes, notamment sur le PLU et l'urbanisme, comme nous l'avions voté au précédent Conseil Municipal. Alors nous sommes quelque peu étonnés par la création d'épicerie sociale et solidaire sur Saint-Lys, sachant qu'il en existe une sur Fonsorbes, qui fonctionne très bien et les Saint-Lysiens s'y rendent. Nous sommes un peu surpris que pour cette création, il n'y ait pas eu justement une demande de subvention sur un projet chiffré poste par poste. On n'a pas non plus un schéma ou une esquisse présentant le projet de cette épicerie. Je suis donc assez surprise de cet non mise en commun par rapport à Fonsorbes, Commune dans laquelle il existe déjà cette épicerie. Alors j'avoue que nous sommes un petit peu dans l'expectative, justement où pourquoi Saint-Lys irait créer une épicerie sociale et solidaire, qui ferait concurrence avec celle de Fonsorbes ? J'ai entendu Madame POL qui disait que cela serait ouvert sur les autres Communes de l'ex-canton de Saint-Lys, dont fait parti Fonsorbes quand même et du nouveau canton aussi et de la CAM. Nous sommes très proches de Fonsorbes et c'est vrai, que nous, créer à ce coût là, ce montant-là de travaux une épicerie sociale et solidaire en concurrence directe avec celle de Fonsorbes, qui est quand même sous l'égide de la Croix-Rouge, apparemment là à Saint-Lys cela ne serait pas le cas, puisque vous avez parlé d'une modification de l'Association Entraide et Amitiés, donc j'avoue que j'attends des explications. J'ai entendu aussi que vous disiez qu'il y avait des pourparlers avec Fonsorbes : alors pourquoi nous présenter de suite une délibération chiffrée où tout semble bouclé et dans le même temps dire que vous êtes en pourparler avec Fonsorbes? Il y a quelques contradictions que vous avez énoncées, pour lesquelles nous aimerions bien avoir des explications.

Monsieur le Maire: je vais reprendre un élément qui a été présenté par Madame POL concernant l'Association Entraide et Amitiés en cours de modification de ses statuts pour intégrer tous les partenaires du territoire sous le nom de « Collectif Solidaire ». Il y a effectivement des pourparlers avec Fonsorbes, puisqu'il y a des problèmes de locaux où est installée l'épicerie de Fonsorbes, car en dernière minute je peux dire que nous avons évoqué ces questions-là samedi dernier avec Madame SIMEON que je rencontre régulièrement et dont la réflexion est en cours. Mais là, aujourd'hui, la question est qu'il faut que l'on dispose des dossiers de demande de subvention le plus rapidement possible, pour être positionné et bénéficier de toutes les subventions possibles. Après, cela rentre dans le projet d'aménagement du Centre Plurifonctionnel qui a déjà été évoqué en 2014 et on la réévoquez dans la présentation budgétaire 2015. C'est vrai que vous n'avez pas voté le budget, mais cela fait parti du prolongement du budget qui a été prévu en terme d'investissement. Là on reprend les éléments constitutifs du budget 2015 et on les retraduit. Pour pouvoir bénéficier des subventions dans le cadre de ce projet d'épicerie sociale et solidaire, immanquablement il faut que cela soit porté par une Association, d'où le travail proposé à Entraide et Amitiés, de modifier ses statuts en conséquence. Voilà les éléments que je peux vous fournir en terme d'explication.

Monsieur Jean-Claude PONGE: si on augmente les impôts locaux de 1 %, je crois que cela rapporte à la Commune dans les 40 000 euros, est-ce que c'est cela ?

Monsieur le Maire: 33 000 euros environ.

Monsieur Jean-Claude PONGE : d'accord je vais me l'écrire je vous remercie. Une autre question : estce que Madame POL peut m'indiquer le nombre de Saint-Lysiens qui vont à l'épicerie sociale de Fonsorbes ?

Madame Jacqueline POL : de moins en moins, je vais vous parler un petit peu de l'épicerie sociale de Fonsorbes...

Monsieur Jean-Claude PONGE: donnez-moi juste le nombre à peu près.

Madame Jacqueline POL: par mois une vingtaine de familles.

Monsieur Jean-Claude PONGE: tout à fait, c'est ce que j'ai eu tout à l'heure, il y a moins de 20 familles qui vont à l'épicerie sociale...

Madame Jacqueline POL: mais je vais vous donner l'explication je vais vous dire pourquoi...

Monsieur Jean-Claude PONGE: non, mais attendez je continue, donc en définitif c'est quelque chose qui va nous coûter 500 000 euros, avec 47 000 euros de frais de fonctionnement par an. C'est-à-dire que si on ne prenait pas ces 47 000 euros, on aurait pu diminuer les impôts locaux cette année. Tout ça pour 20 personnes alors moi je crois que les 20 personnes...

Madame Jacqueline POL: ce n'est pas 20 personnes, mais 20 familles c'est différent déjà.

Monsieur Jean-Claude PONGE: c'est 20 familles, bon, mais je crois qu'il vaut mieux leur payer le restaurant. C'est tout ce que j'ai à dire.

Madame Jacqueline POL: non Monsieur car ce sont 20 familles qui vont à l'épicerie sociale, mais il y a aussi la distribution alimentaire du CCAS, il y a aussi le Secours Catholique Ce qui fait que sur la Commune, nous servons à peu près par mois 60 à 70 familles. L'épicerie sociale de Fonsorbes ne répond plus aux préconisations de la Banque Alimentaire, ce qui fait qu'elle végète, donc les Fonsorbais sont servis en premier et il ne reste plus rien pour les Saint-Lysiens. Je me suis déplacée, je suis allée voir. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer notre propre épicerie sociale.

Monsieur le Maire : et Madame SIMEON souhaitait coopérer à ce projet et me la confirmer seulement samedi, mais nous nous avions déjà préparé la délibération en conséquence pour ne pas dépasser les délais pour les demandes des subventions.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: il y a quand même quelque chose qui n'est pas clair là: est-ce qu'on l'a fait cette épicerie sociale ou pas? Parce que vous dites que vous êtes en négociation avec Fonsorbes, ça laisse penser que l'on s'associerait au développement de la structure de Fonsorbes, ce qui me semble être la solution la plus logique ou fait-on cette épicerie sociale à tout prix? Pour des raisons politiques à près tout mais à un coût fort élevé. Alors est-ce que vous pouvez me dire ce soir, on fait cette épicerie sociale à Saint-Lys ou pas? Merci.

Monsieur le Maire : la réponse est oui.

Monsieur Patrick LASSEUBE: plusieurs questions: d'abord je veux savoir la localisation précise de ce projet en terme de surface. Je veux aussi poser une question juridique : Entraide et Amitiés ce n'est pas la Croix Rouge, ils n'ont pas le vécu et la reconnaissance d'une association, dont on nous demande le support pour ouvrir une épicerie sociale. Là je pense que l'on aura un problème juridique de portage de l'épicerie sociale, je ne pense pas qu'Entraide et Amitiés puisse le faire, même en regroupant les Associations Saint-Lysiennes qui font de l'humanitaire. On n'est pas là où on doit être pour ce genre de projet. Deuxième chose, l'épicerie sociale à Fonsorbes, moi je regrette, même si je ne vois pas Madame SIMEON Françoise tous les jours, quand elle lance un appel au financement aux autres Communes qui pourraient être intéressées par cette initiative, personne ne répond. Alors moi je veux bien croire que maintenant nous allons nous rapprocher, mais il y a une chose qui existe, qui marche depuis des années! Ici on a su s'adapter et je crois que l'adaptation est faite, les familles ne peuvent pas se déplacer, je vois la navette communale fonctionner dans ce sens, les familles me le disent, donc c'est très bien, je vois que les gens qui veulent aller à l'épicerie sociale, on va les chercher chez eux, alors qu'on les amène au local de Saint-Lys ou qu'on les amène à Fonsorbes, pour eux, c'est plus anonyme Fonsorbes que Saint-Lys, donc de ce côté-là il y a un avantage pour les familles de Saint-Lys. Je pense que ce projet à cette hauteur est faramineux : en prenant 5 euros le repas on fait 120 000 repas, ça va on va pouvoir tenir longtemps pour les gens qui ont besoin de cette solidarité. Mettre 500 000 euros dans de l'investissement c'est déjà se priver de cette solidarité directe avec les Saint-Lysiens, parce que vous savez ceux qui en ont besoin, je n'en doute pas, ils vont remplir leur panier. Après en nombre de familles quand on dit 70 familles, je ne conteste pas le chiffre, sauf que ce n'est pas tout la famille qui part faire les courses à l'épicerie sociale, il y en a 1 ou 2 personnes de la famille. Il faut relativiser le nombre en nombre de personnes qui vont

fréquenter une épicerie, à ce prix cela va être une belle épicerie, il faut le mettre en relation aussi quand même avec la personne qui va être embauchée pour faire cela. Cela ne me semble pas être un bon calcul: pas économe, pas solidaire et dépensier, oui. Je voudrais vous donner une autre explication: quand vous dites sur la délibération que cela favorisera les circuits courts de consommation. Si vous faites allusion dans cette phrase à la productivité des jardins partagés de la parcelle communale, je peux vous dire que pour alimenter une petite épicerie, il va falloir faire autre chose que ce qui est fait actuellement! Restons sérieux. D'abord une épicerie sociale c'est un projet qui doit être partagé par plusieurs Communes, ailleurs c'est comme ça. Soit on renforçait celle de Fonsorbes, qui effectivement connait quelques difficultés mais si elle connaît des difficultés, il faut l'aider et non pas la couler pour bâtir notre propre projet, pour dire celle-là elle est à nous, car elle n'est pas à nous uniquement, car les Communes du Canton seraient intéressées et devraient être associées, je ne dis pas forcément financièrement, mais dans la démarche. Donc je pense qu'un projet comme cela arrive un peu comme « un cheveu sur la soupe » avec peut-être une évolution... Non! Soyons clair ce projet aujourd'hui n'est que financier et son aspect financier est dramatique, mais j'aimerais que vous me répondiez sur les deux questions. Merci.

Monsieur le Maire: je vais vous répondre: c'est un choix politique qui était dans notre programme sur lequel on a été élus et donc on avance. On essaye de rassembler le maximum de partenaires autour et je n'irai pas plus loin dans mes explications. Madame RENAUX vous avez la parole et après on en reste là, on passe au vote.

Madame Catherine RENAUX: cela fait quelques temps que je vous entends dire, c'est la dernière question: nous sommes quand même dans une salle de Conseil Municipal et on doit débattre. D'accord?

Monsieur le Maire : oui alors posez votre question, puisque vous avez demandé la parole Madame RENAUX, on vous écoute.

Madame Catherine RENAUX: oui alors je vais vous la poser: comme nous vous l'avions fait remarquer lors du Débat d'Orientation Budgétaire, puis de la présentation du Budget et du vote, à nouveau vous nous présentez une demande de subvention, certes, mais d'un projet avec un coût de 576 000 euros, sur un bâtiment dont on ne sait pas à quoi va rassembler cette épicerie, avec des travaux, à quelle échéance, on ne le sait pas. Vous me dites avoir vu Madame SIMEON, oui, moi aussi. Madame SIMEON a fait quand même un appel à toutes les Communes, où les habitants viennent se servir à l'épicerie sociale et solidaire pour l'aider au coût de fonctionnement de celle-ci. Hors il n'y a eu aucun retour des Communes et certainement pas de Saint-Lys. Alors maintenant sur le principe, oui, une épicerie sociale et solidaire nous sommes partants pour ce concept...pardon Monsieur ANDRAU?

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU vous n'avez pas à prendre la parole, vous me la demandez si vous souhaitez intervenir.

Madame Catherine RENAUX: merci. Donc une mise en commun avec Fonsorbes, j'aimerais en avoir l'assurance ce soir, d'accord? Moi je n'ai pas vu Madame SIMEON, Maire de Fonsorbes, pour me confirmer ces propos, car ce n'est pas vraiment les mêmes qu'elle m'a tenus. Ensuite, quant au vote que nous allons avoir ce soir: si nous sommes pour le principe, nous sommes contre la méthode employée ce soir. C'est-à-dire que vous voulez, parce que c'est inscrit dans votre programme, faisant fi de ce qui existe dans la Commune voisine de Saint-Lys, absolument faire une épicerie sociale et solidaire, nous voterons contre cette demande de subvention, parce que nous n'avons pas un projet présenté ce soir, justifiant ce coût de 576 000 euros et surtout nous n'avons pas la certitude que Madame SIMEON ou que toutes autres Communes aient été consultées, pour savoir si elles voulaient s'associer au projet et ce soir nous ne sommes pas en capacité de voter pour cette délibération.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: j'ai une question d'ordre juridique: j'aimerais bien savoir, puisque cette épicerie sociale sera confiée à une association, dont le financement est public, je tiens à rappeler que les Services de l'État et notamment le contrôle de légalité, est très sensible à ces questions-là, il y a eu beaucoup de dérives: est-on vraiment sûr que la structure qui nous est proposée peut faire face à cette lourde responsabilité d'une épicerie sociale. Il me semblait que la Croix Rouge était plus à même de porter ce projet. Est-ce que vous pouvez me répondre là-dessus? Est-ce que cela a été pensé et réfléchi?

Monsieur le Maire: nous sommes au stade de la subvention et comme c'était précisé dans la délibération, il y a une révision des statuts dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Association Entraide et Amitiés, pour les adapter à la mission qui est de créer un collectif solidaire par rapport à cela. Immanquablement, dès l'instant où il y aura un usage de l'espace, au même titre que n'importe quelle association, il y aura une convention qui sera présentée à l'association et qui devra respecter les clauses de celle-ci, comme on peut en faire sur la mise à disposition des locaux, sur les

partenariats, y compris comme on peut le faire avec le SLOO sur la gestion. Il y aura donc une convention qui sera présentée en Conseil Municipal.

Le projet d'épicerie sociale et solidaire à Saint-Lys s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire, du fait qu'elle répond à un besoin sur un territoire donné (ex canton de Saint-Lys) avec une ouverture sur les Communes avoisinantes de la Communauté d'Agglomération du Muretain ainsi qu'à une demande sociale.

Implantée sur un territoire défini, l'épicerie sociale et solidaire de Saint-Lys contribuera à dynamiser le tissu social. Elle sera un support de l'insertion par l'activité économique (mise en place de chantiers d'insertion) et favorisera les circuits courts de consommation.

Le principe du dispositif se fonde sur une volonté de sortir de l'assistanat et d'accompagner plus globalement les personnes dans leur projet de vie, dans une démarche d'insertion.

L'exploitation sera confiée à **l'Association** » **Entraide et Amitié** » en cours de modification de ses statuts pour intégrer tous les partenaires du territoire sous le nom de « Collectif Solidaire ».

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX TTC:

Réhabilitation et rénovation du bâtiment	498 875 TTC
Honoraires techniques	54 876 TTC
Equipements	22 000 TTC
Matériel roulant	1 100 TTC
TOTAL TTC	576 851 TTC

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL : 47 623 €

Considérant la nécessité de présenter, dès maintenant, les demandes de subventions afin de positionner les dossiers dont un début de travaux est programmé en 2015, le Conseil Municipal <u>DECIDE</u> de solliciter toutes les demandes de subventions maximales mobilisables afin d'élaborer un budget prévisionnel global du projet et <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à saisir tous les co-financeurs potentiels.

(rapporteur : Madame Jacqueline POL)

Pour: 22 Contre: 7 Abstention: 0

<u>15 x 72 - Finances Locales – Demande de subvention– Projet de réalisation d'un « Conservatoire du Patrimoine »</u>

Monsieur Patrick LASSEUBE: vous n'avez pas répondu tout à l'heure sur la localisation de l'épicerie sociale, mais par déduction elle doit se trouver au rez-de-chaussée, puisque le 1^{er} étage n'est accessible que par le parking de la Gravette et les 3 salles de classes sont accessibles de plein pieds, donc c'est pour le Conservatoire du Patrimoine?

Monsieur le Maire : le Conservatoire du Patrimoine est à l'étage.

Monsieur Patrick LASSEUBE: après vous nous direz où vous mettez l'épicerie sociale et le reste. Deuxième chose, dans le projet « Cœur de Ville », j'avais assisté comme vous au débat. Effectivement, Art Culture et Patrimoine avait le projet de ce qu'ils ont en stock et qu'il faut donc mettre en place, cela semblait être validé dans le consensus de tout le monde ; je pense qu'il y avait aussi d'autres porteurs de projet, pas de la taille d'Art Culture et Patrimoine, mais qui souhaitaient que la mémoire de Saint-Lys, puisse se voir à travers un espace muséographique ou exposition permanente, donc ne l'oubliez pas. Sur le projet « Cœur de Ville », moi ce que je regrette, c'est que la Commission Finances qui a été constituée et dont je fais parti n'a jamais été réunie et c'est vraiment dommage car je me souviens qu'à l'époque vous m'aviez dit « non on ne peut pas la réunir puisque l'on ne connaît pas tous les montants ». OK. On patiente, aujourd'hui on semble avoir des montants puisque l'on délibère en Conseil Municipal et cette Commission ne s'est pas réunie ; c'est dommage car là-aussi on fait appel à la bonne volonté des Saint-Lysiennes et Saint-Lysiens, en dehors de nous, là, des Elus j'allais dire du premier cercle ; ils vont l'apprendre sur le Bulletin Municipal, que voilà tout est verrouillé tout est fait et que tout est décidé. Ce n'est pas de la transparence, ce n'est pas de la participation, ce n'est pas du débat démocratique jusqu'au bout. Voilà ce que j'avais à dire. Une explication quand même sur le fonctionnement : alors là je vais être clair: est-ce que les 32 000 euros sont affectés pour le fonctionnement tel que les fluides, électricité, eau, entretien ou est-ce que c'est sur la personne d'un temps, mi-temps ou d'une personne donc physique pour faire vivre cette structure? Merci.

Monsieur le Maire : avant de donner la parole à Madame BRUNIERA, je voudrais vous amener des éléments d'explications plus globaux. Quand on prend un investissement, chose que l'on ne faisait pas, ni nous-mêmes ni ceux qui étaient avant nous et ni dans certaines autres Communes, et dès l'instant que vous mettez un équipement en route, c'est de rechercher quel pourrait être le coût de cet équipement dans le cadre d'un plan pluri-annuel de fonctionnement. Nous ne sommes pas uniquement dans le cadre d'un plan annuel d'investissement : c'est important de flécher. C'est comme lorsque vous faites une piscine c'est important de savoir quel est le coût de fonctionnement d'une piscine et généralement quand on fait une piscine c'est déficitaire. Pour nous dans la préparation et dans l'approche que l'on a, les incidences ne seront pas sur l'exercice 2015, c'est d'avoir cet horizon-là dans une préparation budgétaire. Quand on prend une décision politique de réaliser tel ou tel investissement, un terrain de sports par exemple, il y a de l'entretien, de l'engazonnement, de l'arrosage, donc cela me semblait important de rajouter, même si c'est que pour l'instant à titre informatif, effectivement les fluides, une part d'intervention de personnels. On est sur la question du Conservatoire du Patrimoine, qu'Art Culture et Patrimoine ont proposé leur service, mais cela ne durera qu'un temps, par rapport à la disponibilité, le vieillissement etc. ce qui fait qu'à un moment donné il faut aussi anticiper et donc de prévoir tout cela .Après ce sont des travaux de remise en état de certaines œuvres ou outils qui seront dans le cadre d'un atelier. Je laisse la parole à Madame BRUNIERA qui complètera mon propos et qui apportera un complément de réponses à votre questionnement.

Madame Céline BRUNIERA: je voulais juste préciser que les deux projets, dont nous venons de parler que ce soit l'épicerie sociale ou le musée, font partis du réaménagement global de l'ancienne école de l'Annexe, pour laquelle on a lancé un marché de maîtrise d'œuvres qui est passée par la cellule achat et pour laquelle les membres de la cellule achat, dont Monsieur PONGE, Madame RENAUX et Monsieur LASSEUBE ont reçu un programme et des budgets estimatifs que vous avez pu lire. Donc je pense que vous savez à peu près quelles sont les surfaces et quels sont les coûts inhérents. Donc je ne comprends pas comment vous pouvez nous demander exactement où se situe l'épicerie sociale, puisque nous venons de lancer un marché et que la maîtrise d'œuvres n'est pas encore désignée et que donc le projet va être réalisé. Justement tout n'est pas décidé, le travail est à faire.

Monsieur Patrick LASSEUBE: j'entends bien ce que vous me dites, Madame BRUNIERA et je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce que j'aurais souhaité et que souhaitent les Saint-Lysiens c'est d'avoir une présentation publique du projet, c'est-à-dire dans sa globalité.

Madame Catherine LOUIT : cela sera fait.

Monsieur Patrick LASSEUBE: oui heureusement que cela sera fait. On ne peut pas bâtir un projet, une maison avant qu'elle se construise avant qu'il y ait l'architecte, on a quand même une idée de ce que l'on veut faire, sinon on ne commande pas l'architecte. Sans aller se mettre dans l'irrégularité par rapport aux opérations d'appel d'offres, mais d'abord il y a confidence par rapport à ce que l'on entend à la Commission d'Appel d'Offres, donc moi ce que j'y entends, je ne le répèterai surtout pas, y compris s'il y a des choses qui m'intéressent et qui pourraient alimenter le débat de ce soir, il faut le comprendre. Je pense qu'effectivement il y a un besoin urgent et même l'urgence est dépassée elle était pour hier, d'avoir vis-à-vis des Saint-Lysiens une justification globale par une esquisse, par votre pensée politique qui se traduit sur une esquisse et après on se met au travail. Que l'on soit d'accord ou pas.

Monsieur le Maire: sans être architecte puisque c'est le travail aussi de l'architecte de faire une esquisse, il y a un cahier des charges qui a été élaboré avec un certain nombre d'éléments, ce n'est pas une esquisse car ce n'est pas forcément lisible. Dès l'instant où on aura retenu le maître d'œuvres, celuici fera une proposition et avant d'aller plus loin dans cette proposition, bien entendu, puisque c'est notre pratique, elle sera présentée de manière collective aux personnes qui seront intéressées, c'est-à-dire que l'on invitera la population à la présentation de ce projet. C'est toujours intéressant de croiser les regards et les réflexions.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: concernant ce projet et les sommes engagées sur cet investissement, je tiens quand même à le dire, car je suis dans la Commission Finances, que Saint-Lys n'a pas les moyens de s'offrir ce type d'équipement, il faut bien le dire. La pression fiscale s'accroît, là on aurait pu baisser la pression fiscale de ce projet qui est surdimensionné, on ne peut pas continuer comme ça.

Monsieur le Maire : Monsieur REY-BETHBEDER je rappelle que cela fait parti du Budget Prévisionnel 2015 et que là-dedans cela a été prévu. Il y a un AP-CP qui a été présentée.

Monsieur Jean-Claude PONGE: moi c'est les coûts de fonctionnement car quand on fait de l'investissement, on fait de l'investissement et on en parle plus, mais ce qui est gênant dans une

Commune, même à titre personnel ou familial pour répondre à Monsieur BENNIS, que c'est le coût de fonctionnement qui est gênant car tous les ans cela revient. C'est le même coût, même en augmentant avec l'inflation. Je voulais savoir s'il y avait de la main d'œuvre dans le coût de fonctionnement, une partie d'embauche, comme d'ailleurs dans la création de l'épicerie sociale. Est-ce qu'il y a une embauche ?

Monsieur le Maire: je vais répéter: en ce qui concerne l'investissement relatif à l'ensemble du Centre Plurifonctionnel, qui est la rénovation de l'ancienne école et des bâtiments attenants, ce que j'appelle la Rotonde, cela fait l'objet d'une autorisation de programme et crédit de paiement (APCP). En ce qui concerne le coût de fonctionnement annuel de 32 843 euros, on valorise du temps de personnel, y compris en partie du personnel déjà existant, c'est-à-dire que là-dedans on recalcule tout, mais on sait que sur cette activité là, il y a un coût global approximatif de 32 843 euros qui ont été étudiés aussi par les Services de la Ville et des Services compétents dont dispose notre ville.

Madame Catherine RENAUX: juste une explication de vote: compte-tenu des échanges que nous avons eus depuis le début de cette séance sur le budget, nous devrions voter contre cette délibération parce que nous n'avons pas effectivement la certitude ou la capacité financière de Saint-Lys à mener les deux projets pour lesquels nous venons de voir passer un certain budget assez important. Par contre, il nous semble important de voter pour cette délibération, pour la simple et bonne raison, que le Centre Radiomaritime fait parti de l'histoire entière de Saint-Lys, mondialement connu et donc nous voterons pour cette délibération à ce titre.

Madame Céline BRUNIERA: juste pour préciser que ce que l'on vote là c'est la demande de subvention et si nous avons calculé les coûts de fonctionnement, c'est que nous pouvons avoir des subventions sur les fonctionnements également.

En mars 2013, l'Association « *Art, Culture et Patrimoine de Saint-Lys* » a proposé de faire don à la Commune d'objets et de matériel essentiellement liés à l'histoire du Centre radio-maritime « *Saint-Lys radio* » (qui a fonctionné de 1948 à 1998), sous réserve de la création d'un espace muséographique qui permettrait la mise en valeur de ce patrimoine technique à destination du grand public.

Le 24 juin suivant, le Conseil Municipal votait en faveur de l'acceptation de ce don et s'engageait à créer un « Conservatoire du Patrimoine » communal dans des délais aussi rapides que possible.

Le bâtiment retenu pour abriter cet espace muséographique est un ancien établissement scolaire situé en centre-ville, proche de plusieurs parkings et commerces, et très voisin du service culturel de la ville (Médiathèque municipale et Cyber-base), du Centre social et de locaux associatifs.

Outre le « Conservatoire du Patrimoine », ce bâtiment est destiné à accueillir, une épicerie sociale avec atelier, une salle multifonctions (accueils de groupes pour des formations, séminaires, conférences, réceptions) et le bureau de la Police Municipale.

Le « Conservatoire du Patrimoine » doit occuper les trois salles de classe accessibles de plain-pied du fait de la pente naturelle du terrain.

Cet espace muséographique ne constituera donc pas un élément isolé et déconnecté de son environnement urbain, il est destiné à faire partie d'un tout, au sein du projet « Cœur de ville » mené par la Municipalité pour requalifier ce secteur urbain de Saint-Lys.

La création de ce lieu d'exposition et d'animation, rattaché au Service Culturel Communal, permettra de répondre à deux nécessités culturelles : disposer d'un espace muséographique pour les expositions permanentes et temporaires et d'un lieu-ressource pour la valorisation du tourisme, du patrimoine et des festivités organisées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Au-delà de cet aspect purement culturel, la réalisation d'un tel équipement vise à favoriser le développement économique de la Commune et, par ricochet, celui de la CAM dans son ensemble.

La demande de subvention que dépose la ville de Saint-Lys dans le but de réaliser ce projet répond donc à plusieurs objectifs.

MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX TTC:

Réhabilitation et rénovation du bâtiment	419 055 TTC
Honoraires techniques	46 096 TTC
Équipement	13 578 TTC
TOTAL TTC	478 729 TTC

COUT DE FONCTIONNEMENT:

Coût de fonctionnement annuel 32 843 TTC
--

Considérant la nécessité de présenter, dès maintenant, les demandes de subventions afin de positionner les dossiers dont un début de travaux est programmé en 2015, le Conseil Municipal <u>DECIDE</u> de solliciter toutes les demandes de subventions maximales mobilisables afin d'élaborer un budget prévisionnel global du projet et **AUTORISE** le maire à saisir tous les co-financeurs potentiels.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

<u>15 x 73 - Finances Locales - Subvention – Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et</u> de moyens avec le Comité des Fêtes pour 2015

Madame Catherine RENAUX : j'entends parler de suppression de deux manifestations : feu de la Saint-Jean et feu d'artifice au regard du peu de participation : au niveau de la participation, quant à la préparation de ces manifestations ou par rapport au public qui vient à celles-ci ?

Madame Monique D'OLIVEIRA: au niveau du feu de la Saint-Jean, c'est la participation du public qui l'an dernier n'a pas été...

Madame Catherine RENAUX: il a fait moche aussi.

Madame Monique D'OLIVEIRA: oui il pleuvait. Le 13 juillet pour cette année par contre il y a une bonne partie du Comité des Fêtes qui ne sera pas là aussi pour l'organiser.

Madame Catherine RENAUX: on peut comprendre que lorsqu'il ne fait pas vraiment beau, on ne puisse pas maintenir la manifestation du feu de la Saint-Jean Par contre, je trouve dommage d'annuler cette manifestation qui a un coût budgétaire, certes, mais bon, on peut peut-être la poursuivre à un coût moindre et un petit peu plus simple dans le côté participatif.

Monsieur Abdelhaq BENNIS: juste un petit commentaire sur le feu de la Saint-Jean: ayant eu le plaisir et la joie d'être Président du Comité des Fêtes pendant quelques années, l'observation que l'on a faite est qu'en général elle se déroule le dernier week-end du mois de juin. Heureusement ou malheureusement, il y a beaucoup beaucoup d'activités parallèles, qui font que le public n'est pas là. Il n'y a pas que le raisonnement du coût budgétaire mais il y a beaucoup de manifestations notamment la danse, il y a plein de choses qui se passent en même temps dans ce week-end.

Madame Monique D'OLIVEIRA: et la semaine qui précède, nous avons la Fête de la Musique aussi, ce sont deux animations qui sont très rapprochées.

Monsieur le Maire : et dont le Comité des Fêtes participe et donne un coup de mains aux Associations.

Madame Monique D'OLIVEIRA: tout à fait, on le retrouve dans la convention d'ailleurs.

Madame Catherine LOUIT: juste pour signaler qu'étant donné que c'est mon conjoint qui est Président, je m'abstiendrai.

Les subventions attribuées aux Associations qui sont **supérieures à 23 000** € doivent faire l'objet d'une convention spécifique dite d'objectifs et de moyens faisant apparaître notamment le montant alloué.

Le montant de la subvention sollicitée par le Comité des Fêtes est de 25 000 € pour l'année 2015.

Cette délibération annule et remplace celle qui a été votée lors du Conseil Municipal du 7 avril 2015.

En effet, le Comité des Fêtes a fait le constat qu'au regard du peu de participations aux manifestations du Feu de la Saint-Jean et du feu d'artifice du 13 juillet, et compte tenu des aléas climatiques il était préférable de ne pas les organiser.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.

(rapporteur : Madame Monique D'OLIVEIRA)

Pour: 21 Contre: 0 Abstentions: 8

15 x 74 - Institution et Vie Politique – Nouvelle élection du Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire: on vous propose de maintenir les 6 personnes Madame POL, Denise HOUDEMONT-REYNAUD, Jacqueline KADRI, Marie DUCROS, Abdelhaq BENNIS, Thierry ANDRAU, Madame MARTINS accepte de laisser sa place à un membre de l'opposition.

Madame Catherine RENAUX: non ce n'est pas possible il y a eu vote.

Monsieur le Maire : alors très bien on acte le vote.

Madame Catherine RENAUX: Monsieur TENE soyez logique vous avez voulu un scrutin de liste. Il faut réfléchir avant de décider quoi que ce soit.

Monsieur le Maire: attendez, vous étiez au courant puisque l'on a reporté du dernier Conseil Municipal à celui-ci, donc vous auriez pu aussi également vous renseigner. C'est maintenant que vous faites le mur des lamentations. Il y avait une proposition, je la retire.

Madame Catherine RENAUX : je ne fais pas le mur des lamentations, vous avez pris une décision, vous l'assumez ! Voilà cela s'appelle la démocratie.

Monsieur le Maire : on assume alors. Ne vous lamentez pas !

Madame Catherine RENAUX: vous ne pouvez pas procéder à un vote et derrière dire finalement Madame laisse la place à un tel! Cela veut dire que le vote est faux. C'est tout. Cela veut dire que votre délibération est fausse.

Monsieur le Maire : vous vous soulevez en disant on perd un siège, donc on essaye de trouver une solution. Mais tant pis on revient là-dessus.

Madame Catherine RENAUX: ne retournez pas la faute sur notre groupe, c'est vous qui avez choisi un scrutin de listes.

Monsieur le Maire : c'est la règle !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: on aurait pu faire une liste commune aussi. C'est une règle qui est tout à fait valable.

Monsieur le Maire: mais est-ce que vous l'avez proposé? La dernière fois on a suspendu le vote parce qu'il y avait des histoires d'informations, personne de chez vous n'est venue dire, pourquoi on ne referait pas la même chose. Donc on arrête là-dessus c'est terminé!

Madame Catherine RENAUX: est-ce que vous vous êtes venu pour que l'on en parle ensemble? Non.

Monsieur le Maire : attendez vous rigolez je ne vais pas vous dérouler le tapis rouge, même si vous avez une belle robe ce soir !

Madame Catherine RENAUX: non, je n'ai pas de robe vous m'avez mal regardé. Non je n'ai pas demandé à ce que l'on déploie le tapis rouge. Simplement ne dites pas que nous ne sommes pas venus discuter avec vous; est-ce que vous vous êtes venu? Non vous avez dit on fait des scrutins de liste. Ok.

Monsieur le Maire: il y a des services qui vous appellent, y compris pour une autre Commission; vous avez voulu démissionner et je vous ai fait savoir par l'intermédiaire des Services que cela faisait monter quelqu'un de chez nous; vous avez donc rétracté votre démission sur la Commission d'Appel d'Offres.

Madame Catherine RENAUX: vous aussi vous confondez la cellule achat et la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire : non je ne fais aucune confusion et je connais mieux mes dossiers que vous !

Madame Catherine RENAUX: bon stop ce n'est pas le débat! Vous avez voulu un scrutin de listes vous assumez.

Monsieur le Maire : mais je l'assume ! C'est vous qui rouspétez, alors ne dites pas que vous avez perdu un siège ! C'est tout.

Suite à la démission de *Monsieur Hugues MARTY*, il convient de désigner un nouvel Élu à siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Cependant, considérant qu'il n'a pas été prévu, lors de la délibération du 17 avril 2014, un nombre de candidats supérieurs aux nombres de sièges, il convient de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des Administrateurs Élus.

Les modalités de cette élection sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal **PROCEDE** à la désignation des Élus appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les listes des candidats sont les suivantes (Monsieur Jacques TENE, Président de fait) :

- LISTE 1 Mesdames et Messieurs Jacqueline POL, Denise HOUDEMONT-REYNAUD, Jacqueline KADRI, Marie DUCROS, Abdelhaq BENNIS, Thierry ANDRAU, Patricia MARTINS, Jean-Marc BARELLI et Céline BRUNIERA.
- > LISTE 2: Monsieur et Mesdames Josiane LOUMES, Sabine BOUET, Patrick LASSEUBE et Catherine RENAUX.

Résultats du vote :

<u>Liste 1</u> Pour : 19 <u>Liste 2</u> Pour : 7

Blanc: 1 Nuls: 2

Suffrages exprimés : 19 Quotient électoral : 9,666

Liste 1:6 sièges Liste 2:2 sièges

<u>DECLARE</u> le résultat de vote :

- LISTE 1 Mesdames et Messieurs Jacqueline POL, Denise HOUDEMONT-REYNAUD, Jacqueline KADRI, Marie DUCROS, Abdelhaq BENNIS, Thierry ANDRAU, Patricia MARTINS.
- ➤ LISTE 2 : Madame Josiane LOUMES, Sabine BOUET.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

<u>15 x 75 - Institution et Vie Politique – Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch – Modification des statuts</u>

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

La délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux des Coteaux du Touch en date du 19 mars 2015 a pour objet « la modification de l'article 2B des statuts du Syndicat », dans les termes suivants :

« Article 2 B

Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le Syndicat pourra exercer la prestation de service suivante pour les Communes membres et pour les EPCI constitués uniquement de Communes membres :

- Facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif ».

Les statuts modifiés sont annexés à la délibération.

Selon la procédure prévue en matière de coopération intercommunale, les Collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch doivent, conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérer expressément sur les modifications statutaires du Syndicat et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Syndical aux Communes membres.

Le Conseil Municipal <u>APPROUVE</u> la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch sur l'article 2B.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

<u>15 x 76 - Domaine et Patrimoine - Matériels cédés par le SIVOM de Saint-Lys à la Commune - Autorisation d'entrée de ces matériels dans le patrimoine communal</u>

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : comment se fait le partage entre les différentes Communes ?

Monsieur le Maire : certaines Communes ont récupéré un certain nombre de choses. Nous, nous avons fait savoir notre intérêt sur cette partie-là. On a donc récupéré ce que l'on a demandé.

Madame Catherine RENAUX : est-ce qu'il y a eu un partage financier par rapport aux apports qu'avait fait chaque Commune à leur entrée au SIVOM ?

Monsieur le Maire: là ce qu'il reste c'est sur la partie matériel, après je ne vais pas revenir en arrière, car je ne voudrais pas faire un rapport ancien sur comment on a quitté le SIVOM, puisqu'il n'y avait rien. Monsieur LASSEUBE l'avait déjà précisé en son temps. Nous, on a dit que l'on était intéressé par les chapiteaux, entre autre, parce que c'est la même structure que l'on dispose au niveau de la Collectivité, ce qui n'était pas forcément le cas pour les autres Communes. Après les panneaux grille et le taille haie, c'est insignifiant.

Madame Catherine RENAUX : je suppose qu'il y a eu un équilibre au niveau de chaque Commune.

Monsieur le Maire: oui après il y a du matériel qui a été vendu aux enchères, mais par internet et les sommes ont été redistribuées en diminution des participations des Communes, dans le cadre de la contribution au fonctionnement du SIVOM; cela a été le plus équitable possible entre les 3 Communes: Fonsorbes, Fontenilles et Saint-Lys.

Monsieur Jean-Claude PONGE: juste un problème mathématique : comment vous faites pour trouver le total général ? Quand je fais les additions de la valeur brute ou le nombre de 0 de la valeur nette...

Madame Monique D'OLIVEIRA: le total général est de 25 576,54 euros.

Monsieur Jean-Claude PONGE: même en faisant l'addition, elle n'est pas juste.

Madame Monique D'OLIVEIRA: on vient de la refaire et cela fait 25 576,54 euros.

Monsieur Jean-Claude PONGE : en mathématiques la somme de 0, ça ne fait pas ce chiffre.

Madame Monique D'OLIVEIRA: excusez-nous c'est une erreur.

Monsieur Patrick LASSEUBE: pouvez-vous nous indiquer approximativement la date à laquelle le bâtiment sera vide?

Monsieur le Maire: le 31 décembre 2015 ou peut-être avant début décembre et que potentiellement par Conseil Syndical du 03 juillet, il sera mis à la vente avec un prix qui sera fixé par le Conseil Syndical, que je pourrai vous communiquer au Conseil Municipal du 06 juillet.

Madame Catherine RENAUX : vous dites qui sera fixé par le Conseil Syndical, mais je suppose qu'il y aura une estimation des Domaines ?

Monsieur le Maire: bien entendu, obligatoirement, c'est un préalable, vous avez raison de le souligner, à toute vente concernant un bien public. Sachant que l'indication des Domaines peut varier à plus ou moins 10 %.

Suite au retrait du SIVOM de la compétence "achat, entretien et mise à disposition de matériels utilitaires divers", il a été convenu de répartir le matériel entre les Communes adhérentes.

Un certain nombre de matériel a été cédé à la Commune de Saint-Lys qu'il convient d'intégrer au patrimoine communal, selon le détail ci-dessous :

DESIGNATION	DATE D'ENTREE SIVOM	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE COMPTABLE au 31/12/2014
Taille haie + tronçonneuse	01/01/1998	1 553.56 €	0.00 €
Panneaux grille x4	01/01/1998	641.65 €	0.00 €
Podium		0.00 €	0.00 €
Toitures chapiteaux	01/01/1999	20 223.89 €	0.00 €
	09/11/2007	3 157.44 €	0.00 €
Chaises x 218		0.00 €	0.00 €
TOTAL GE	ENERAL	25 576.54 €	0€

Le Conseil Municipal <u>AUTORISE</u> Monsieur le Maire à faire entrer les matériels ci-dessus listés dans le patrimoine communal.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

<u>15 x 77 - Domaine et Patrimoine – Acquisition EHPAD Maréchal Leclerc – Autorisation de la Ville</u> de Saint-Lys pour l'acquisition / transfert EHPAD Maréchal Leclerc au profit du CCAS

Monsieur Patrick LASSEUBE: il manque dans l'énumération des chiffres, on dit que le capital restant dû s'élève à... c'est vrai qu'il y a des prêts sans intérêt mais il y a des prêts avec intérêts et je ne les vois nullement, ils devraient apparaître quelque part. C'est le premier point. Le deuxième point est plus général : je remets en cause, je dis bien la remise en cause de l'appel d'offres qui avait été lancé, qui n'est pas un appel d'offres, puisque c'est une entente, une entente préalable. Effectivement, aujourd'hui, on ne peut pas être à la fois dans un appel d'offres et dans une entente préalable. Je remets en cause ce procédé, qui a été au début de cette absorption de l'un par l'autre et là il y a quand même quelque chose qui dépasse certes les compétences du Conseil Municipal, mais je tiens à le dire ici, parce qu'il faut que je le dise ici, donc je le dirai ici : il y a quand même là-dessus me semble t'il des choses qui ne se sont pas passées normalement. Quels peuvent être les conséquences de ce que je dénonce ? Car s'il n'y a pas de conséquence, ce n'est pas la peine d'annoncer quelque chose! C'est évident. Moi ce que je crains et c'est une inquiétude que j'espère de tout cœur quelle ne se produira pas : vous savez que la Maison de Retraite a déjà une certaine existence, elle a été la meilleure de Saint-Lys et après elle s'est retrouvée dans le chaos. L'avenir lui sera meilleur. Mais aujourd'hui le montage qui est fait est assez inhabituel, d'ailleurs il n'y a pas d'autre exemple en Haute-Garonne, ailleurs oui mais pas en Haute-Garonne. Souvent on a ailleurs, quand c'est le CCAS qui reprend un EHPAD ou qui y est depuis le début, le propriétaire des lieux est gestionnaire, cela va de soit. Là, on a un montage bicéphale: on a en quelque sorte un propriétaire et un locataire. Effectivement, le bail emphytéotique n'est pas facile à rédiger et je constate qu'il en est fait mention ici, pour garantir les droits et les devoirs de chacune des parties. La gestion d'un EHPAD c'est quand même fragile, ce n'est pas quelque chose de fait ad vitam aeternam, la preuve. Celle qui était la meilleure maison de retraite de Saint-Lys considérée par les Saint-Lysiens eux-aussi, qui pour beaucoup y ont fini leur jour, se trouve aujourd'hui en difficulté. La difficulté peut perdurer ou se retrouver. Aujourd'hui, après le vote et la signature du bail on va se retrouver avec un propriétaire des bâtiments qui seront à la Commune. L'histoire d'emprunt, il y a l'annuité perçue par le locataire qui couvrira cette annuité d'emprunt, je l'ai vue et j'espère d'une part que le locataire continuera à bien payer son loyer comme dans toute propriété louée Mais si un jour les choses se gâtent, il ne faut pas exclure celles-là, un fait est que le locataire qui est propriétaire de l'agrément, c'est-à-dire de la valeur, je vais employer ce mot même s'il ne me plaît pas, la « valeur marchande » des lits ; un lit de maison de retraite c'est entre 70 et 80 000 euros, vous multipliez par 84 qu'il y a à Maréchal Leclerc, vous voyez la somme que cela représente! Et le détenteur de l'agrément ce sera l'AJH, ce ne sera pas nous! Donc si un jour l'AJH n'est pas d'accord ou il y a un conflit avec le propriétaire, elle aura tout le droit de partir, de demander à l'ARS et au Conseil Départemental qui l'approuveront, de dire « on s'en va ailleurs, Saint-Lys ce n'est plus possible ». On a déjà eu cette expérience à Saint-Lys, pas similaire, c'est vrai, mais une tentative d'une entreprise, ce n'était pas une association mais vous savez les associations là elles marchent comme les entreprises, le fonctionnement est le même. Donc quand DOMUSVI a voulu parti des Rossignols, pour la raison que les locaux ne correspondaient plus à leur vision des choses et à la règlementation, DOMUSVI avait prévu de partir sur un établissement tout neuf construit à Frouzins. La chose a été entravée par l'arbitrage et la dénonciation de la Municipalité de l'époque et surtout par l'arbitrage du Président du Conseil Général, sinon DOMUSVI partait avec son agrément et le propriétaire de la maison de retraite, qui était l'opérateur HLM Cité Jardins, se retrouvait avec un bâtiment vétuste et vide sans plus personne dedans. Donc vous voyez que le risque existe puisque nous l'avons vécu à Saint-Lys, cela devrait attirer notre attention. Que l'on trouve un repreneur de la Maison de Retraite Maréchal Leclerc, oui, il y a eu d'autres candidats, du moins une qui elle s'est déclarée et qui reprenait effectivement le bâti avec le passif et l'actif et le fonctionnement. Là nous allons avoir un truc bicéphale, dont on n'avait pas besoin avec un gros risque pour nous quand même, une épée de Damoclès qui sera, souhaitons que le locataire paye. Alors moi je ne me satisfais pas de cela en tant qu'Elu et là je vise surtout l'avenir, on ne sera pas éternels, les emprunts, on en a pour 20 ans, on ne sera plus là pour la plupart mais je le souhaite. Cela veut dire que ce n'est pas un héritage, ce n'est pas un trésor de guerre...

Monsieur le Maire : ce n'est pas sympathique ce que vous venez de dire Monsieur LASSEUBE ; « on ne sera plus là dans 20 ans ! »

Monsieur Patrick LASSEUBE: non mais là au Conseil Municipal!

Monsieur le Maire : vous ne l'avez pas dit, rassurez-nous quand même.

Monsieur Patrick LASSEUBE: non au Conseil Municipal. On se retrouvera à la maison de retraite peut-être. Je finirai mon propos et je ne serai pas plus long. Donc là-dessus, mon inquiétude est pour l'avenir, si un jour on se retrouve avec le locataire, pour faire simple, qui s'en va, nous sommes dans l'incapacité de répondre aux annuités et même si nous sommes en capacité de répondre aux annuités, c'est 300 000 euros par an quand même ce n'est pas rien, c'est dans le budget qu'il faut les trouver. Mais qu'allons nous faire d'une maison de retraite vide qui n'a plus l'agrément? Nous n'allons pas en faire un hôtel c'est difficile. Ça m'inquiète. L'autre chose qui m'inquiète fortement et je sais que dans le bail emphytéotique j'ai lu des choses qui ne sont pas tranchées : je ne vois pas le locataire prendre en totalité en charge les travaux qui seront liés aux bâtis, à la mise aux normes etc...Cela veut dire quoi ? Je sais que dans le bail emphytéotique les investissements sont du ressort, certains, pratiquement tous, du locataire, sur un bail à long terme. Mais on fait quoi dans cette opération-là? On fait juste la caution d'emprunt, parce qu'autrement, je l'ai dit au Président de l'AJH que j'ai rencontré : « j'ai dit attendez Monsieur le Président ce n'est pas sérieux, vous êtes qualifié comme un établissement en bonne santé financière et puis vous ne voulez pas prendre le bâtiment, vous avez votre raison, donc bien sûr je ne vous la demande pas, cela reste une stratégie d'entreprise, j'allais dire ». En tout cas elle est en notre détriment parce que si vraiment le bâtiment était intéressant et si le fait de prendre la totalité de l'entité, l'AJH avait dit « c'est intéressant », ils l'auraient fait. Pour eux ce n'est pas intéressant. Pour les autres repreneurs, que je suis allé voir aussi, eux c'était intéressant car ils n'ont pas la taille de l'AJH qui est une moyenne structure alors que les autres sont de grosses structures. Pour ne pas parler sans la citer c'est entre autre celle qui gère Saint-Foy de Peyrolières, l'Albergue, et qui a effectivement tout le bâtiment, la gestion, la propriété et la modernisation puisqu'ils ont refait entièrement l'EHPAD. Voilà ce que je voulais dire très solennellement c'est pour cela que je voterai contre cette délibération et l'affaire n'est pas finie. C'est un vote de groupe.

Monsieur le Maire : c'est Madame RENAUX qui est chef de groupe qui le précisera. Juste quelques éléments de précision sur l'entente préalable : il n'y a pas eu d'entente préalable et je sais que vous avez fait différents recours en son temps, après la délibération du Conseil Municipal précédent dont à ce jour vos démarches auprès de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Général de l'époque voire du Préfet n'ont pas abouti. Je sais que vous poursuivez avec votre « bâton de pèlerin » pour pouvoir éventuellement entraver cette démarche, c'est votre droit en tant qu'Elu et en tant que citoyen. Je voulais juste rappeler un élément de la délibération que je vous relis : «Considérant que l'agrément du Conseil Département de la Haute-Garonne et de l'Agence Régional de Santé Midi-Pyrénées autorisant l'exploitation de l'EHPAD Maréchal Leclerc ne pourra faire l'objet d'un transfert sur un autre site que celui décrit dans la présente délibération » : cela fera l'objet d'une prise en compte dans le cadre du bail emphytéotique. Qui dit bail emphytéotique, loyer dû jusqu'au terme du bail, sauf s'il y a un glissement. Après je voudrais quand même rappeler qu'historiquement la Commune, si cela ne marchait pas, était déjà avec une caution de 880 000 euros et que si Maréchal Leclerc avait sombré il aurait fallu les sortir! 30 % qui restaient de l'ensemble des emprunts. Si,si, je l'avais déjà dit en Conseil Municipal, mais peut-être que vous l'avez déjà oublié. Après juste pour dire qu'aujourd'hui, après l'administrateur provisoire Madame WITASSE et après la prise en compte par Monsieur GAILLARD de l'AJH de la gestion de Maréchal Leclerc, l'établissement se redresse : il y a eu 90 000 euros supplémentaires qui ont été alloués par l'ARS pour améliorer le dispositif de soins. Vous devez bien le savoir puisqu'avec votre épouse et surtout votre épouse, vous participez au Conseil de Vie Sociale de l'établissement et donc vous avez un certain nombre d'informations. Il faut savoir qu'il y a une convention tripartite avec la participation des personnes accueillies, la participation du Conseil Départemental; c'est le seul établissement qui soit habilité à l'aide sociale et ensuite un dispositif de soins avec l'Agence Régionale de Santé. Voilà ce que je voulais compléter.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER: il n'en reste pas moins que la Commune, ici le CCAS mais le CCAS dépend du Budget Communal puisque nous le votons, va se retrouver avec une dette que l'on va prendre en charge de 4 millions en plus. Vous l'avez très bien dit, nous toucherons les indemnités. Reste comme l'a évoqué Monsieur LASSEUBE, qu'il peut avoir le risque, à terme je ne dis pas de suite c'est long l'histoire de ce type de structure. Déjà nous avons un endettement qui est important, voilà ma question: est-ce que le fait de rajouter cette dette supplémentaire n'aura pas des conséquences si nous voulons demander d'autres prêts plus tard?

Monsieur le Maire: vous savez que le CCAS est une entité juridique à part entière qui est composé de représentants élus du Conseil Municipal et des représentants élus de la société civile. Ils ont leur fonctionnement autonome, même si on a convenu que la politique sociale ferait l'objet d'une information et d'un débat en Conseil Municipal. En ce qui concerne l'emprunt, il est porté par le CCAS et il y a un aval de fait pour tout emprunt du Conseil Municipal; donc c'est le CCAS qui porte l'emprunt et non la

Commune. L'emprunt du CCAS ne s'additionne pas avec celui de la Commune, puisque vous posez la question, je vous donne la réponse.

Monsieur Patrick LASSEUBE: j'ai bien vu que dans le bail emphytéotique, du moins le projet à aujourd'hui il évoluera: si jamais il y avait un conflit entre le locataire et le propriétaire, pour faire simple, effectivement il serait procédé à un nouvel appel d'offres pour retrouver un repreneur. Alors là je peux vous dire que si on se retrouve un jour dans une difficulté où le locataire ne peut pas nous payer et où il faut lancer un appel d'offres, là cela va être difficile de retrouver un repreneur. Aujourd'hui on l'avait, mais dans la difficulté on ne l'aura pas. Autre difficulté, là je n'ai pas su le voir dans le bail emphytéotique, c'est dans le paiement partiel de la location, c'est-à-dire qu'en terme de gestion l'ARS est venue donner une enveloppe de 90 000 euros pour un peu la tête de l'eau les comptes de Maréchal Leclerc...

Monsieur le Maire: non, c'est pour renforcer les dispositifs de soins, qui étaient insuffisants et qui ont fait l'objet d'une remontée suite à un audit interne. Non ne dites pas que c'est pour remonter les recettes, cela a été dépensé en charges de personnels. Vous racontez n'importe quoi! Soyez honnête dans vos propos!

Monsieur Patrick LASSEUBE: attendez Monsieur le Maire, ne vous excitez pas à votre tour...

Monsieur le Maire : je ne m'excite pas je suis calme.

Monsieur Patrick LASSEUBE: donc effectivement il y avait un manque de personnels parce qu'il y avait un manque de financement, donct l'ARS voyant que l'on manquait de personnels qui mettaient en cause certaines directives qu'elle préconise, a abondé une enveloppe financière qui a permis à l'établissement de recruter du personnel. Voilà je rétablis les choses.

Monsieur le Maire : voilà là je suis d'accord.

Monsieur Patrick LASSEUBE: la grosse difficulté c'est si le locataire ne nous paye pas le loyer mais en paye quand même une partie: c'est-à-dire que là nous serons en difficultés sérieuses, car dans le cadre d'un bail emphytéotique cela ne va pas être une clause facile à écrire: il faut écrire le montant, le seuil au-dessous duquel on va être obligé de se séparer de lui et de faire un appel d'offres, donc c'est une autre difficulté. Pour terminer sur les 800 000 euros, la Mairie s'est portée caution, c'est écrit et publié, si jamais on ne reprend pas les bâtiments, si la maison de retraite ferme, on aura cet emprunt sur les bras. Je suis d'accord sur ce raisonnement. Sauf qu'il y avait d'autres associations et même d'autres organismes qui n'ont pas répondu...

Monsieur le Maire : vous l'avez déjà dit tout à l'heure!

Monsieur Patrick LASSEUBE: qui eux prenaient la totalité de l'affaire, donc sans que l'on s'emmêle! Alors je ne vois pas ce que l'on vient faire dans ce bateau, qui est un jeu dangereux: on a plus à y perdre qu'à y gagner et là quand même on doit être vigilant, c'est tout.

Monsieur Abdelhaq BENNIS: Monsieur LASSEUBE permettez-moi de vous dire que dans vos propos il y a quelques contractions. Vous nous dites dans un premier temps que l'appel d'offres était une entente et qu'il y avait des entités privées qui étaient prêtes à reprendre, non seulement l'exploitation mais aussi les déficits. Cela veut dire qu'il y avait des gens associatifs, vous avez dit aussi que les associations fonctionnent comme des entreprises, je vous rejoins là-dedans car elles sont soumises à un certain nombre de règles. Il y a donc des entités privées qui sont capables de le faire: aujourd'hui il y a l'AJH. Vous dites aussi que l'AJH est dans une situation financière très confortable et qu'eux aussi auraient pu acquérir à la fois les murs et faire leur affaire de l'exploitation. Je trouve que c'est quand même un peu une contradiction. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il y a possibilité, je fais une boutade comme Monsieur PONGE: si on se retrouve tous à la maison de retraite on assurerait déjà 30 % de l'effectif. Je tiens à le préciser. Donc on peut assurer à 30 % la capacité d'exploitation de Maréchal Leclerc. Vous dites qu'est ce que l'on a à y gagner? On a à y gagner car aujourd'hui la Commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement. Que demain après extinction des emprunts en question...

Monsieur Patrick LASSEUBE: dans 20 ans!

Monsieur Abdelhaq BENNIS: dans 20 ans mais les investisseurs sont un peu optimistes, parce que si tout le monde était pessimiste, on resterait tous à la maison, il n'y aurait aucune activité économique ni dans l'hexagone, ni ailleurs. Donc lorsque l'on se lance quelque part sur une activité on espère quand même...

Monsieur le Maire : concluez Monsieur BENNIS.

Monsieur Abdelhaq BENNIS: oui je vais conclure, mais il y avait pas mal de chose quand même. Sincèrement avec tout le respect que je vous dois, vous tenez des propos quand même qui sont contradictoires, certes, peut-être vous êtes pessimiste, nous on est optimiste. Le choix que l'on a fait est un choix bien réfléchi, je vous rappelle tout simplement que les crédits qui vont être contractés par le CCAS sont conséquents et qu'ils sont garantis par le Conseil Départemental à hauteur de 70 % et les 30 % restants sont couverts par une souscription de garantie auprès du Crédit Coopératif. Donc c'est intégrer dans le financement...

Monsieur le Maire : et dans le loyer que devra payer l'AJH.

Monsieur Abdelhaq BENNIS: si vous savez lire un petit peu les analyses financières, vous pouvez le retrouver très facilement. Donc honnêtement, le risque est minime, l'activité est prometteuse car les gens ne trouvent pas de place dans les maisons de retraite, désolé de le dire mais c'est quand cela. Merci.

Madame Catherine RENAUX: très brièvement car beaucoup de choses ont été dites, donc je ne vais pas les redire. J'ai bien compris le sens de l'humour de Monsieur BENNIS, quand même un petit facteur: tout le monde n'a pas forcément les moyens financiers pour payer effectivement les mensualités au niveau des maisons de retraite, c'est un facteur important. En ce qui concerne le choix de l'AJH et de l'exploitation, au niveau des emprunts les 4 100 000 euros sont repris dans le budget autonome du CCAS: tout de même le CCAS est sous l'égide de la Commune, donc si l'AJH disait, par exemple, finalement l'exploitation ce n'est pas si bien que cela, car le rendement n'y ait pas, il y a quand même cette faculté de rendement dans ce type d'activités et qu'elle souhaite stopper l'exploitation? J'ai bien entendu qu'il y aura à ce moment-là un nouvel appel d'offres pour un repreneur. Sauf que si toutefois, je me fais un peu l'avocat du diable, il n'y avait pas de repreneur immédiatement le CCAS aurait quand même à faire face au remboursement des annuités de ces emprunts. Quand bien même serait-il sous caution. Les finances du Conseil Général ne sont pas non plus inépuisables! Tout le monde le sait. Ma question c'est dans ce cas-là, quelles sont nos « issues de secours »? Est-ce que, à toutes fins utiles, si ma question vous intéresse Monsieur le Maire, ce n'est pas forcément la faute de votre voisin...

Monsieur le Maire : non mais je lui disais que la caution sert à payer ce que l'on ne peut pas honorer.

Madame Catherine RENAUX: je suis bien d'accord.

Monsieur le Maire : c'est ce que Monsieur BENNIS a expliqué tout à l'heure.

Madame Catherine RENAUX: ceci étant toutes les voies doivent être exploitées: est-ce par le biais des Domaines que vous avez fait estimer les bâtiments de la maison Maréchal Leclerc, pour connaître l'estimation de ce bien, puisqu'il y a quand même dans ces bâtiments, eu, et il y aura, des agencements qui sont partis intégrantes du foncier?

Monsieur Abdelhaq BENNIS: juste simplement vous rappelez quand c'est le Conseil Départemental qui se porte caution à hauteur de 70 %, donc il a connaissance des sommes engagées, pensez-vous un instant que là-aussi dans une Collectivité importante de cette taille-là, elle va prendre des engagements à la légère? Bien sûr que cela a été évalué au juste prix et que si le Conseil Départemental se porte garant, si on a pu avoir un complément de garantie à 30 %, juste par sécurité on va dire à 100 %, c'est que le projet tient la route, sinon personne n'aurait suivi!

Monsieur le Maire: en ce qui concerne l'évaluation par les Domaines, cela a été fait. La première évaluation a été faite le 04 novembre 2014 et la deuxième le 30 mars 2015. La première c'est sur l'évaluation du bien qui s'élevait à 3 800 000 euros HT et en ce qui concerne le montant du loyer elle s'élevait entre 250 et 300 000 euros HT. On sera dans ces prix-là, avec en plus des frais de gestion qui seront facturés aussi et en intégrant ce que rappelait Monsieur BENNIS, les coûts supportés par le CCAS concernant le cautionnement des emprunts portés par la Commune, puisqu'il y en a pour environ 30 000 euros, mais je crois que c'était marqué dans la présentation de toute à l'heure.

Par délibération du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal avait adopté le co-mandat de gestion de l'EHPAD Maréchal Leclerc, qui faisait suite au courrier reçu le 13 juin 2013 du Conseil Général de la Haute-Garonne et de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées demandant à la Collectivité, dans le cadre de l'appel à candidatures, de faire une proposition pour la reprise de l'EHPAD Maréchal Leclerc.

Le dit courrier mettait en évidence les dysfonctionnements importants repérés, ainsi que la situation financière alarmante de l'établissement privé associatif habilité à l'aide sociale.

Un cahier des charges précis et complet était joint à cette demande.

Par courrier reçu le 25 juillet 2013, daté du 23, la Commune a été avisée que le projet déposé conjointement avec l'AJH avait été retenu dans les conditions émises précédemment.

Le co-mandat de gestion a été signé le 11 octobre 2013.

Le 16 mars 2015, le Conseil d'Administration de l'Association Maréchal Leclerc a approuvé le fait que le transfert du patrimoine et du foncier soit réalisé au profit du CCAS de la Ville de Saint Lys. Cette décision du Conseil d'Administration a été entérinée par la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Maréchal Leclerc le 23 avril dernier.

Monsieur le Maire rappelle donc que le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT LYS s'est proposé d'acquérir de l'Association MAISON DE RETRAITE MARECHAL LECLERC, un ensemble immobilier, situé sur la Commune de SAINT LYS (Haute-Garonne), 774 rue du 19 mars 1962 et cadastré section E numéro 135, moyennant le prix de QUATRE MILLIONS CENT TRENTE ET UN MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (4.131.654,00 €) correspondant au capital restant dû au 30 juin 2015.

Il a été convenu que le paiement de ce prix aura lieu au moyen de la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT LYS, des prêts dont le vendeur est débiteur à ce jour, à savoir :

Prêts souscrit auprès de la CARSAT Midi-Pyrénées

- Un prêt à taux zéro n°980827083, d'un montant initial de 9.707,50 € sur une durée de 20 ans dont la date de 1ère exigibilité est fixée au 31 octobre 2001,

- Un prêt à taux zéro n°231110604, d'un montant initial de 228.243,00 €, sur une durée de 20 ans, dont la date de 1ère exigibilité est fixée au 01 janvier 2009,

- Un prêt à taux zéro n°231221205, d'un montant initial de 333.173,00 €, sur une durée de 20 ans, dont la date de 1ère exigibilité est fixée au 31 octobre 2007,

Prêts souscrits auprès de la Caisse d'épargne

- Un prêt n° 6428206, d'un montant initial de 96.074,76 €, sur une durée de 12 ans et 6 mois commençant à courir le 5 juillet 2003,

- Un prêt locatif social n° 6717601, d'un montant initial de 1.099.957,00 € sur une durée de 30 ans commençant à courir le 1^{er} janvier 2006,

Prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)

Le VENDEUR avait souscrit initialement trois prêts à des dates différentes.

Ces trois prêts ont fait l'objet d'un réaménagement en vue de la signature des présentes, ainsi qu'il résulte d'un courrier de la Caisse des Dépôts et Consignation en date du 4 février 2015 demeuré aux présentes.

Suite à ce réaménagement, le VENDEUR reste débiteur des prêts suivants :

- Un prêt PEX PLAI n° 1061362, d'un montant initial de 1.587.864,73 € sur une durée de 297 mois commençant à courir le 01 novembre 2013 ;
- Un prêt PEX PHARE n° 1121974, d'un montant initial de 404.162,82 € sur une durée de 312 mois commençant à courir le 01 novembre 2013 ;
- Un prêt PEX PHARE n° 1157891, d'un montant initial de 253.913,95 €, sur une durée de 240 mois commençant à courir le 01 décembre 2013 ;

Le capital restant dû au 31 décembre 2014 pour l'intégralité des prêts s'élève

Prêts souscrits auprès du Crédit coopératif

- Un prêt n° 611082460, d'un montant initial de 600.000,00 € sur une durée de 20 ans commençant à courir le 1^{er} mars 2011,

- Un prêt moyen long terme n° 608069250, d'un montant initial de 100.000,00 €, sur une durée de 12 ans commençant à courir le 8 décembre 2008,

Garantie des emprunts CDC à hauteur de 30 % souscrite auprès du Crédit coopératif

Coût de la garantie CREDIT COOPERATIF pour les emprunts réaménagés CDC sur 24 ans et 6 mois : 30 066,88 €

Le prix reste à parfaire en fonction du tableau d'amortissement des prêts et de la date à laquelle interviendra l'acquisition.

Tout ou une partie de cet ensemble immobilier sera mis à disposition, après fusion/absorption de l'Association Maréchal Leclerc, de l'Association des Jeunes Handicapés par le biais d'un bail emphytéotique administratif, ou tout autre acte compatible avec l'objet social des parties en vue de répondre au projet adopté.

Considérant qu'en application de l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des Centres Communaux d'Action Sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Considérant que l'objet social de CCAS est compatible avec la nature de l'exploitation d'un EHPAD.

Considérant que les évolutions notamment des politiques de décentralisation, du contexte budgétaire, de l'exploitation de l'EHPAD pourraient engendrer des motifs favorisant, à moyen terme, l'acquisition du patrimoine bâti et foncier par la Commune de Saint Lys.

Considérant la nécessité de prévoir une clause de préférence au profit de la Commune en cas de revente dudit patrimoine par le CCAS de la Ville de Saint Lys.

Considérant que la mise en vente dudit patrimoine ne pourra être effectuée par le CCAS qu'après autorisation préalable du Conseil Municipal de la Commune

Considérant que l'agrément du Conseil Département de la Haute-Garonne et de l'Agence Régional de Santé Midi-Pyrénées autorisant l'exploitation de l'EHPAD Maréchal Leclerc ne pourra faire l'objet d'un transfert sur un autre site que celui décrit dans la présente délibération.

Le Conseil Municipal:

- ➤ <u>AUTORISE</u> la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale des prêts ci-dessus relatés et la mise à disposition du bien acquis par le CCAS au profit de l'Association des Jeunes Handicapés, après la fusion/absorption de l'Association Maréchal Leclerc, par le biais d'un bail emphytéotique administratif ou tout autre document adapté à l'objet social des parties concernées et dans les conditions ci-énoncées ;
- ➤ <u>DEMANDE</u> à Monsieur le Maire de rendre compatible les actes et conventions avec les prescriptions sus évoquées.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour: 22 Contre: 7 Abstention: 0

15 x 78 - Domaine et Patrimoine – Bilan de la politique foncière 2014

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Au cours de l'année 2014, la Commune a acquis et cédé les biens comme indiqué dans le tableau joint à la délibération.

Le Conseil Municipal <u>APPROUVE</u> le bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2014, qui sera annexé au Compte Administratif 2014.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

15 x 79 - Autres Domaines de Compétence des Communes – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Madame Jacqueline KADRI: tout d'abord je voudrais souligner le travail du personnel de la Municipalité: Madame CARON surtout qui a beaucoup travaillé sur le PCS, Monsieur CASTILLO, Monsieur FACCHINI qui nous a apporté des photos majeures qui ont eu lieu sur Saint-Lys et Monsieur Joël BERNAUDEAU, ici présent.

Monsieur le Maire : on peut préciser Madame KADRI que ce document va sortir dans le Bulletin Municipal.

Madame Jacqueline KADRI: oui on a fait passer le DICRIM: c'est un document qui reprend un petit peu tous les risques majeurs qui existent sur la Commune. On est obligé d'informer la population sur tous ces risques-là, ainsi que dans les établissements qui reçoivent du public au-delà de 50 personnes, ce document doit être affiché également.

Monsieur le Maire : c'est en 4 pages, inclus en milieu du journal. Monsieur ANDRAU?

Monsieur Thierry ANDRAU: dans la parution en fin de mois, donc on va le distribuer début du mois prochain.

Monsieur le Maire : il sera accessible sur le site.

Madame Jacqueline KADRI: non il ne sera pas mis sur le site, il est disponible en Mairie. On n'est pas obligé de le mettre sur le site, surtout qu'il y a quand même des numéros assez confidentiels. Il sera dans la valise des personnes qui sont de garde le week-end, car il y a tous les numéros de toutes les personnes joignables, en cas un jour, malheureusement de risques importants.

Monsieur le Maire : merci à Jacqueline KADRI et à Joël BERNAUDEAU d'avoir suivi ce dossier et aussi au personnel de la Commune, aux personnes que vous avez énumérées en préambule.

La Commune est exposée à des risques qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise :

Risque n°1 : Risques météorologiques exceptionnels

1-1 – Vent violent

1-2 – Pluie inondation, inondation

Document de référence – PPR approuvé - Arrêté préfectoral en vigueur 29/06/2012

1-3 – Orage

1-4 – Grand froid

1-5 –Canicule

1-6 - Neige - Verglas

Risque n°2 : Pandémie grippale

Risque n°3 : Transport de matières dangereuses (TMD)

Risque n°4 : Nucléaire Risque n°5 : Sismique

Document de référence : N. 2010-1255 du 24/10/2010 - zone de sismicité : très faible

Risque n°6 : Sécheresse / mouvement de terrain

Document de référence – PPR approuvé Arrêté préfectoral en vigueur 22/12/2008.

Le Conseil Municipal <u>APPROUVE</u> le Plan Communal de Sauvegarde et le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Commune de Saint-Lys.

(rapporteur : Madame Jacqueline KADRI)

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

<u>15 x 80 - Fonction Publique – Personnel – Convention de mise à disposition CAM</u>

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Dans le cadre de la mise en place des activités relevant des Temps d'Accueil Educatifs (TAE), la Commune de Saint-Lys met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM), un agent :

- Monsieur Benjamin SANTOUIL, adjoint d'animation de 2ème classe.

Cette mise à disposition prend effet à compter du 27/04/2015 jusqu'au 03/07/2015 inclus.

Le Conseil Municipal **<u>DECIDE</u>** la mise à disposition d'un agent de la collectivité dans le cadre de la mise en place des activités relevant des TAE.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

DECISION DU MAIRE

Décision prise par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

<u>N° 2015/01/AFF DU 18 MAI 2015</u>

DESIGNATION DU CABINET BOUYSSOU ET ASSOCIES, 72 RUE PIERRE PAUL RIQUET A TOULOUSE POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS LE DOSSIER CATTIN JEAN-RENE QUI SOUHAITE L'ANNULATION DE L'ARRETE DE MISE EN DEMEURE DU 15 SEPTEMBRE 2014

COMMUNICATION DU MAIRE

COURRIER RECU LE 03 JUIN 2015 – LES RUBANS DU PATRIMOINE

LE JURY DE LA REGION A DECERNE UN PRIX DEPARTEMENTAL A NOTRE COMMUNE. Monsieur le Maire lit le courrier reçu par les Rubans du Patrimoine.

La séance est levée à 0 h 15.